

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ERNEST BRELAY

Les sociétés coopératives

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 369-424

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__369_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 10. — OCTOBRE 1884.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES (1).

Mesdames, Messieurs,

M. de Humboldt étant, un soir, invité à dîner dans une maison aristocratique, offrit son bras à la maîtresse de la maison pour se rendre à table. « Cher Monsieur, lui dit la dame, que je suis donc heureuse de vous avoir auprès de moi ! J'ai toujours eu un tel désir de m'instruire ! . . . Profitez donc, je vous en prie, de la circonstance qui nous réunit, pour me raconter l'histoire du monde. » Dans sa naïveté, l'aimable amphytrione supposait évidemment que le Cosmos pouvait tenir dans une coquille d'œuf. — Eh bien ! ma tâche d'aujourd'hui n'est guère plus facile que celle de l'illustre savant, car c'est de l'association que je dois vous entretenir, c'est-à-dire du ressort industriel et social le plus puissant de notre siècle. Il est vrai qu'il n'est question ici que de l'association coopérative ; mais où commence et où finit celle-ci ? Tout aboutit à l'utilité réciproque et il faut que, placé vis-à-vis d'un océan, j'en écarte les fleuves, les rivières, les affluents secondaires, pour remonter au ruisseau, à la goutte d'eau initiale ; mais, au bout du compte, je devrai fatalement redescendre la pente, où tous les tributs se réunissent dans une unité grandiose au profit de la race humaine.

J'ai trop peu de temps à moi pour donner carrière à mes goûts et je dois m'efforcer de vous faire oublier que, si j'étais coupé en quatre parties, on en trouverait trois d'économiste et une de statisticien ; j'ai donc pris la résolution de ne vous exposer aucune théorie spéciale et de vous apporter seulement le résumé succinct des chiffres que de patientes investigations m'ont permis de grouper.

Si, parmi mes auditeurs, quelques-uns désiraient s'initier complètement aux principes de la coopération, je leur recommanderais spécialement les ouvrages et les traductions de mon honorable confrère, M. Francesco Vigano ; au besoin, ils

(1) Conférence faite le 12 mars 1884 à la salle Gerson, sous les auspices de la Société de statistique.
1^{re} SÉRIE. 25^e VOL. — N° 10.

pourraient aussi recourir à mes propres publications, mais celles-ci sont beaucoup moins importantes et contiennent surtout des exemples plus ou moins récents (1).

Je résumerai mon opinion en disant que la coopération, si elle a un caractère spécial, doit avoir pour but de faire pénétrer dans ce qu'on a appelé les *couches sociales* les plus pauvres, l'idée de la formation d'un capital par le travail, de son développement par certains moyens qu'on a pu, en quelque mesure, qualifier de mécaniques ou d'automatiques, et par la réunion, la confédération de la multitude des petits capitaux, d'arriver à une somme de plus en plus grande de bien-être et de sécurité, fondée sur l'épargne appliquée à la mutualité et à la prévoyance.

On démontre ainsi que capital et travail, loin d'être des antagonistes, sont des associés, et que le premier, qualifié de tyran lorsqu'on l'observe de loin aux mains d'autrui, devient, de près, un bienfaiteur et quelque chose de sacré, lorsqu'on se l'est légitimement approprié.

Les branches principales de la coopération sont diverses, selon les contrées où les systèmes s'appliquent ; il n'y a, à cet égard, aucun dogme absolu, et le point de départ a, peut-être, le plus souvent déterminé l'avenir des institutions locales. Les principales formes que ces institutions populaires revêtent, sont les suivantes :

- 1° Sociétés de consommation ou de distribution (Angleterre, Suisse, France) ;
- 2° Sociétés de crédit mutuel (Allemagne, Autriche-Hongrie, Italie, Belgique, Suisse, Russie, etc., etc.) ;
- 3° Sociétés de construction et d'achats de terrains (*Building societies*) ;
- 4° Sociétés de commerce et d'agriculture (fromageries suisses, françaises, etc.) ;
- 5° Sociétés de production ou d'industries quelconques (France, Allemagne, etc., etc.).

Les trois premiers de ces types sont, jusqu'à présent, les seuls qui aient réellement fait leurs preuves.

ANGLETERRE.

En Angleterre, les sociétés de consommation (*distributive societies*) ont eu pour initiateurs, en 1844, les « Équitables pionniers de Rochdale » dont l'histoire a été tant de fois racontée que je ne la referai pas ici. On trouvera, *in extenso*, dans le récit de M. Holyoake, les faits et gestes de cette illustre association, qui commença avec 28 membres et en compte 11,050 en 1883. Son chiffre d'affaires, de 710 liv. st. en l'année 1845, s'est élevé progressivement à 276,456 liv. st. ; ses capitaux forment un total de 326,875 liv. st., c'est-à-dire sont plus importants que ses ventes, ce qui l'oblige à chercher des placements, même à intérêts modiques, et à se rendre compte qu'en ce sens, le travail, étant demandé, a le pas sur le capital surabondant. Les bénéfices totaux, cependant, se montent à 51,599 liv. st., après déduction des frais généraux, de l'amortissement et du prélèvement habituel pour la dotation de l'*Educational department*. C'est un profit de plus de 18 p. 100 sur le chiffre d'affaires et il est probable que peu de maisons anglaises en pourraient montrer autant.

Les actions sont d'une livre sterling ; on ne peut en avoir moins de cinq ni plus de cent.

(1) Voir : *les Sociétés de consommation et les Banques populaires*. Paris, Guillaumin, 1881. — *Les Associations populaires de consommation et de crédit mutuel en 1882*. *Ibid.*, 1883.

La société est intéressée dans un moulin, dans des fabriques diverses, dans une maison d'achats en gros ; elle a, dans la seule ville de Rochdale, 19 magasins ou sièges sociaux en toute propriété, avec une belle salle de réunion, de grandes bibliothèques, 18 salles de lecture, des collections et des instruments scientifiques. Elle a ouvert des classes ou des cours où sont enseignés les mathématiques, le dessin, les principales connaissances techniques et la langue française. Elle fait des avances à ses membres pour la construction de cottages et le paiement des loyers. Elle a ouvert une caisse d'épargne enfantine, une société de secours mutuels et une compagnie coopérative d'assurance contre l'incendie.

Les Équitables pionniers font leur inventaire et distribuent leur dividende chaque trimestre, à raison de tant pour cent de bénéfice net sur la consommation. Il importe de rappeler ici un principe trop mal appliqué en France et sans lequel la coopération n'atteint pas son but essentiel ; c'est au même prix que les marchands que l'on doit vendre, tout en fournissant à la clientèle des produits ou denrées d'une irréprochable qualité. On n'est pas concurrents, on est émules, mais on n'achète et l'on ne vend qu'au comptant ; on jouit de tous les avantages possibles à l'achat ; on ne court aucun risque à la vente, et à la fin de l'exercice on obtient des bénéfices nets, peu entamés par des frais généraux, répartis sur un gros chiffre d'affaires. Ces bénéfices constituent une véritable trouvaille, un capital épargné sans effort visible ; en même temps, en surveillant les affaires de la Société, on a acquis des notions administratives fort utiles à l'homme, au citoyen, au père de famille.

Tel est le vrai type de la *distributive society* dont l'exemple s'est imposé au Royaume-Uni ; ces détails sont donnés avec beaucoup d'autres dans l'*Almanac* que publient chaque année les Équitables pionniers.

Quant aux résultats généraux de la coopération en Angleterre, en Écosse et en Irlande, ils sont relevés intégralement dans le rapport officiel du *registrar general*, M. John Ludlow, et dans le compte rendu également annuel de M. E. Vansittart Neale, de Manchester, rédigé à l'issue de chacun des Congrès coopératifs, dont le dernier, à l'époque où je parle, a été tenu à Édimbourg, les 14, 15 et 16 mai 1883.

Il résulte de ces intéressants documents un ensemble d'affaires réellement considérable et dont voici les chiffres résumés :

Nombre de sociétés, y compris les moulins à blé, mais à l'exclusion de celles qui achètent en gros et revendent aux autres	934
Nombre de membres (fin de 1882)	613,345
Capital-actions	6,681,494 liv. st.
Capital en dépôts	1,277,453 —
— de réserve	285,300 —
Stock en marchandises	3,057,396 —
Propriétés et fonds placés	5,354,681 —
Chiffre des ventes	25,552,484 —
Bénéfices nets	2,019,362 —
Dépenses d'éducation	15,206 —

Ainsi, à première vue, on trouve un total de capitaux de 206 millions de francs, plus de 638 millions de ventes et plus de 50 millions de bénéfices nets, c'est-à-dire 8 p. 100 sur le montant des achats ou 30 p. 100 comme produit des actions ; ce qui revient au même, le capitaliste et le consommateur ne faisant qu'un.

Dans le relevé qui précède, on a dû comprendre certaines sociétés qui, intention-

nellement, recherchent plutôt l'achat immédiat à bon marché que l'épargne sur la dépense ; les bénéfiques, dans beaucoup de cas, sont donc très supérieurs à la moyenne apparente ; j'en trouve la preuve dans les quelques exemples suivants :

SOCIÉTÉS.	CAPITAL-ACTIONS.	CHIFFRE d'affaires.	BÉNÉFICES nets.
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Barnsley British	86,972	215,421	22,881
Bedlington	2,592	24,431	2,955
Chester-le-Street	26,362	99,364	14,350
Cleaton Moor	48,893	137,948	20,956
Crook	26,599	129,024	15,211
Gateshead	33,039	225,202	26,642
Huddersfield	99,336	201,696	26,353
Yarrow	7,863	64,474	7,902
Leeds Industrial	191,757	439,218	40,968
Newbottle	4,334	41,007	4,981
Newcastle-on-Tyne	32,274	172,490	20,865
Oldham Industrial	75,770	320,335	44,970
Plymouth Mutual	19,757	76,819	10,066
Seaton Delaval	5,330	52,697	6,221
Scottish Wholesale	25,091	1,100,589	23,220
Wholesale (England)	171,939	4,038,238	49,658

Ces noms sont pris dans une sélection de 70 sociétés, dont la plus petite compte 344 membres et la plus grande (Leeds) en a 21,508. On y trouve des bénéfiques sur le capital-actions qui vont jusqu'à 40, 60, 80, 100 et même 120 p. 100 ; taux invraisemblables mais réels, qui prouvent simplement le désir d'économiser ; le coopérateur consentant même à acheter plus cher qu'aux marchands, afin de s'obliger à créer un capital en mangeant (*eat himself into capital*), puisqu'il ne sent pas de force à mettre de l'argent de côté sous une autre forme.

C'est un mécanisme, sans doute, mais singulièrement utile dans sa simplicité, puisqu'on peut remarquer que les 70 sociétés en question ayant gagné ensemble 820,013 liv. st. en 1882, ont mis de côté, c'est-à-dire placé :

1° En actions de sociétés coopératives diverses	350,208 liv. st.
2° En fonds publics	404,606 —
	<hr/>
	754,814 —

soit 92 p. 100 de leurs bénéfiques.

Rien n'est peut-être plus démonstratif que ce fait, pour répondre aux déclamateurs qui représentent l'épargne comme impossible pour le « prolétaire ».

Les deux sociétés d'achats en gros (*Wholesale*), dont une a son siège principal à Manchester et l'autre à Glasgow, sont commanditées par les *distributive* au prorata du chiffre de leurs actions ; elles ne doivent pas rechercher de gros bénéfiques, mais l'étendue de leurs affaires en fait naître d'énormes et elles les répartissent entre les sociétés, leurs clientes, après avoir rétribué libéralement leur personnel.

La *Wholesale* (England) possède au moins huit sièges sociaux ou *branches* ; elle opère pour le compte de 652 *retail stores* (maisons de détail), au moyen d'un capital de 41,641 actions de cinq livres chacune, augmenté de fonds en dépôts s'élevant à 441,112 liv. st. Ses immeubles, avec leurs arrangements intérieurs, ont coûté 257,430 liv. st., somme considérablement réduite par un amortissement régulier. Son fonds de réserve est de 21,340 liv. st. — Elle a trois navires de 450, 500 et 650 tonnes, qui exportent des produits anglais et importent des marchandises continentales, notamment de Rouen, Calais et Hambourg. Elle a d'assez nombreux

comptoirs d'achats en Irlande, pour le beurre, les œufs et les pommes de terre. Elle a un acheteur à New-York pour les approvisionnements généraux, un à Copenhague, et une succursale à Londres pour les acquisitions de thé et de café. Ici elle fabrique, là elle achète et tire la quintessence de toutes choses pour les 500,000 clients des *cooperative stores*, auxquels, on l'a vu, elle vend plus de cent millions de marchandises. Elle a, enfin, un comptoir de banque, dont le mouvement de fonds n'est pas inférieur à 14,000,000 liv. st.

* * *

L'exemple donné par les ouvriers anglais, à la suite des Équitables pionniers de Rochdale, devait être contagieux parmi les classes dites bourgeoises, et l'esprit d'entreprise, très développé dans la population britannique, s'empara de l'idée coopérative pour la faire fructifier sous une forme particulière et dans un autre but.

Là, on ne rechercha pas l'épargne, mais seulement le bas prix, joint à la qualité et à l'économie immédiate.

C'est au nom de certaines corporations, telles que l'armée, la marine et le service civil, que se formèrent les grandes *cooperative* bourgeoises de Londres, et, à l'aide de leurs titres, elles réunirent bientôt une clientèle considérable : celle des serviteurs de l'État et de leurs familles.

Il y a, dans ces sociétés, trois catégories d'acheteurs :

1° Les actionnaires qui, en sus de la réduction des prix, participent seuls aux bénéfices nets ;

2° Les membres à vie, qui paient une somme une fois donnée ;

3° Les souscripteurs annuels qui versent dans telle société cinq shillings, dans telle autre 2 shillings 6 pence.

On vend de tout avec des réductions de prix qui varient entre 5 et 30 p. 100 selon la nature des objets. Tels sont les avantages très réels que l'on trouve sur l'achat en désertant les magasins ordinaires. Les marchandises sont en général excellentes, et il faut considérer, en outre, deux bénéfices d'ordre à la fois moral et matériel, savoir :

L'habitude de l'achat rigoureusement au comptant, qui fait que l'on ne s'endette pas et que l'on ne compte que sur ses ressources réelles ; ensuite le refus absolu opposé à toute demande de remise ou de *sou pour livre* des serviteurs à gages, lesquels doivent se contenter du salaire convenu avec ceux qui les emploient et faire cesser ainsi des abus de confiance aussi déshonorants pour leurs complices, les marchands, que pour eux-mêmes.

Les édifices appartenant à ces sociétés sont superbes ; il y en avait, en 1883, cinq dont les principaux étaient ceux de l'*Army et Navy Cooperative Society limited*, vendant pour une somme de 2,148,288 liv. st., et réalisant un bénéfice net de 1.88 p. 100 ; et la *Civil service Supply association limited*, affaires 1,610,894 liv. st., bénéfice net 2.75 p. 100. Viennent ensuite trois autres maisons moins importantes, mais en voie d'accroissement (1).

Les boutiquiers sont furieux contre ces établissements grandioses qui leur enlèvent une partie notable de leur clientèle, font connaître leurs bénéfices vrais ou occultes, emploient, à moins de frais qu'eux, leurs meilleurs moyens d'action et les menacent sérieusement pour l'avenir dans leur rôle d'intermédiaire/s. Comme con-

(1) Voir le *Statist* du 12 mai 1883 et l'*Économiste français* du 6 octobre, même année.

sommateur, je penche naturellement du côté de mes confrères, mais je suis loin de croire à la prompte et complète disparition du commerce individuel.

Je reproche seulement aux coopérateurs *bourgeois*, dont la plupart ne sont peut-être pas beaucoup plus riches que les ouvriers, de ne pas avoir agi, comme ces derniers, et d'avoir adopté pour règle principale le bon marché. Il ne fallait lutter, à mon avis, que par la pureté des denrées, la qualité exceptionnellement bonne de tous les articles, et en vendant au cours ordinaire du détail, bonifier les profits dans des conditions faciles à répartir, en fin d'exercice, entre les actionnaires et les acheteurs. L'exemple de l'épargne doit venir surtout des gens instruits ; dans cette circonstance, pour la première fois peut-être, c'est la démocratie anglaise qui a pris l'initiative, mais on fera bien de la suivre dans la voie où une expérience de quarante ans l'a conduite et l'on trouvera probablement de grands avantages à effectuer cette réforme.

En somme, des actionnaires plus ou moins intéressants ont reçu un dividende moyen d'environ $1\frac{3}{4}$ p. 100 (1.707) sur des ventes agglomérées de 4,778,530 liv. st., soit 119,463,250 fr. ; par le système de Rochdale, on eût mis de côté au moins douze millions dont dix eussent reçu des emplois reproductifs et contribué à assurer l'avenir de leurs possesseurs (1).

*
* *

Building Societies. — Une variété très intéressante des sociétés coopératives du Royaume-Uni est celle qui s'appelle les *Building Societies*, ou sociétés d'achats de terrains et de constructions, dont la vogue, depuis quelques années, est extraordinaire. Ce sont, en réalité des établissements libres de crédit foncier, formés de la réunion des capitaux les plus minimes. On reçoit des fonds en dépôt, comme les caisses d'épargne, en payant un intérêt supérieur au taux de celles-ci. Les actions sont de 50 liv. st. ; on peut les acquérir par acomptes mensuels.

L'accès à la propriété, très convoité dans les Iles Britanniques, est facilité, assez onéreusement d'ailleurs, par ces banques foncières ; grâce à elles, une multitude de gens parviennent à se créer un *home* agréable et à en devenir possesseurs par paiements échelonnés entre 6 et 20 ans (2).

D'après le rapport publié le 28 juin 1883 par M. John Ludlow, le nombre des *Building Societies* enregistrées était de 1,773, dont 1,720 subsistaient et comptaient 508,371 membres.

1,598 sociétés avaient fait en 1882 des recettes agglomérées de 22,111,971 livres sterling ; 1,667 avaient fourni leurs bilans ; elles possédaient un capital-actions de	30,690,631 liv. st.
somme réalisée, et des dépôts s'élevant à	17,052,178
Ensemble	47,742,809 liv. st.
Soit, en francs.	1,193,570,225
Leurs avances sur hypothèques et autres garanties formaient un total de	49,380,275 liv. st.
Soit, en francs	1,234,506,875

(1) Voir l'*Enquête parlementaire anglaise sur les sociétés coopératives*, par M. Edm. Pictet. Genève, 1881.

(2) Voir *Économiste français* du 17 novembre 1883, et *Hygiène sociale* de M. Ad. Coste, lauréat du concours Péreire,

1,290 sociétés avaient à répartir des bénéfices de 1,664,315 liv. st.
Soit, en francs 41,607,875

Les pertes subies par 267 sociétés n'atteignaient que la somme de 59,202 liv. st.

L'Irlande, malgré sa réputation de pauvreté, avait fourni, dans l'ensemble de ces chiffres, un contingent supérieur à celui de l'Écosse.

Enfin, il n'est peut-être pas inutile de faire remarquer, sans en tirer prématurément de conclusions formelles en faveur de la coopération, que l'Angleterre, longtemps considérée comme la terre classique du paupérisme, a pris désormais un rang éminent parmi les nations prévoyantes, ainsi qu'en témoignent les subventions populaires aux *Friendly Societies*, aux *Trades unions*, et les souscriptions aux *Savings-Banks*, aux *Building Societies* et aux *Distributive Societies*. Ces dernières, je l'ai montré, fonctionnent remarquablement comme créatrices et conservatrices du capital; à ce titre, on peut donc les considérer comme des instruments de pacification sociale et en recommander l'usage spécial.

Je fais, à ce propos, toutes mes réserves en ce qui concerne les sociétés coopératives de production, sur le compte desquelles je m'expliquerai plus tard.

Je ne dois pas oublier, dans ma nomenclature des associations populaires du Royaume-Uni, 436 sociétés de prêts ou de crédit mutuel, comptant 41,836 membres et disposant de capitaux s'élevant à 344,504 liv. st. Ce mode de coopération, très en faveur dans certaines contrées continentales (particulièrement en Allemagne), est en décroissance visible en Angleterre où la prépondérance de la grande industrie le rend, peut-être, de peu d'utilité.

L'empire britannique a des colonies presque autonomes, où l'exemple de la métropole est volontiers imité. Le Canada, entre autres, paraît avoir pris goût aux *Building Societies*, et dans les deux seules provinces de Québec et d'Ontario, les capitaux qu'on y avait employés en 1882 se montaient à 66,366,100 dollars, soit 331,830,500 fr.

SUISSE.

Parallèlement au Royaume-Uni, dont je viens de parler, il n'est certainement aucun État en Europe qui, en raison de sa population, ait autant fait pour le *Self help*, pour la prévoyance et pour la mutualité par la coopération, que la confédération suisse. La grande difficulté, pour le statisticien, a été, jusqu'ici, de découvrir des centres d'informations collectives, et les renseignements fort incomplets que j'ai donnés antérieurement étaient dus à une correspondance fort active, non seulement avec quelques amis dévoués, tels que M. H. Passeveau, Français établi à Genève, à M. C. Méroz, administrateur comptable de la grande *Société coopérative suisse de consommation, de Genève*, mais encore avec une grande partie des sociétés que ces amis m'avaient fait connaître. Un renfort de premier ordre m'est arrivé et l'honorable M. Edmond Pictet, président de la Société susmentionnée, un des hommes de l'Europe et du monde qui possèdent le mieux le sujet que je traite aujourd'hui, m'a transmis, par l'entremise de M. Méroz, des documents pleins d'intérêt que je regrette vivement de ne pouvoir reproduire *in extenso*.

M. Edmond Pictet, homme d'initiative par excellence, a profité de ce que la loi obligeait les sociétés coopératives à se faire inscrire sur le *Registre officiel du com-*

merce, pour adresser un questionnaire à chacune des associations dont l'existence légale avait été ainsi constatée. De cette laborieuse enquête, faite pour la première fois au nom de la *Société coopérative suisse de consommation*, il résulte qu'on compte dans l'ensemble de la confédération : 121 sociétés de consommation, dont 85 de langue allemande et 36 de langue française. Le canton de Zurich tient la tête avec 23 sociétés, Saint-Gall en a 17, Berne 15, Neuchâtel 12, etc., etc.; Bâle-Ville et Zug n'en ont chacun qu'une.

Dans les pays industriels, la coopération *distributive* est en faveur; dans les cantons agricoles, au contraire, tels que Schwyz, Uri, Unterwald, le Tessin et le Valais, on semble l'ignorer.

Certaines sociétés (en minorité) recherchent surtout *la vente à bon marché*; d'autres se préoccupent en outre du côté moral de l'entreprise, c'est-à-dire d'éviter la vente à faux poids, la falsification des denrées, et probablement aussi les dangers du crédit onéreux. La démonstration des avantages du comptant est faite; on ne saurait trop répéter, en outre, combien il est bon que les gens prennent l'habitude de se rencontrer pour débattre certains intérêts en commun; c'est un excellent apprentissage de la vie civique (1).

25 associations s'occupent, les unes exclusivement, les autres accessoirement, de la production du pain. 2 ou 3 font de la boucherie, 4 de la chaussure, 2 des vêtements, 1 de la mercerie, 1 des légumes frais, 1 rien que du lait.

2	sont antérieures à 1850.
5	sont nées de . . . 1851 à 1855.
2	— . . . 1856 à 1860.
8	— . . . 1861 à 1865.
17	— . . . 1866 à 1870.
40	— . . . 1871 à 1875.
26	— . . . 1876 à 1880.
17	— . . . 1881 à 1883.
4	— . . . à une date non indiquée.

Total égal 121, dont 80 représentent 22,079 actionnaires.

109 sociétés ont déclaré un capital-actions versé s'élevant ensemble à	1,973,779 fr.
83 accusent des fonds de réserve dont le total est de	722,528
9 ont émis des obligations pour	430,921
Ensemble des ressources.	
	3,127,228 fr.

Les renseignements obtenus par M. Edmond Pictet l'autorisent à arrondir ce chiffre et à le porter à un minimum de 3,250,000 fr.

Quant au mouvement commercial, 85 sociétés accusent, pour leur dernier exercice annuel, des ventes variant de 9,236 fr. (*Konsumverein* de Rüdlingen [Schaffhouse]), à 2,155,872 fr. (*Konsumverein* de Zurich). L'ensemble s'élève à 12,168,754 francs; en y ajoutant 830,000 fr., chiffre certainement réduit, et en estimant à cette somme les ventes de 36 sociétés qui n'ont pas fait connaître le montant de leurs affaires, on arrive à un total de treize millions d'affaires annuelles, soit 4 fr. 57 c. par tête de la population suisse.

(1) Voir *Journal de Genève*, 6 mars 1884.

Quant au bénéfice, mon digne correspondant, sans pouvoir produire une preuve positive de son assertion, l'évalue avec une compétence parfaitement justifiée à 12 p. 100 au moins sur la dépense, ce qui, pour les 121 sociétés, représenterait une épargne annuelle de 1,560,000 fr.

Certes, si toutes les associations populaires fonctionnaient comme celle que M. Edmond Pictet préside, on pourrait trouver ce chiffre trop modeste, mais, en statistique surtout, il ne faut pas chercher à trop prouver.

Je vais cependant donner comme exemple typique le bilan le plus récent de la *Société suisse de consommation de Genève*; nulle ne saurait mieux agir qu'elle, et je n'en veux citer aucune autre afin qu'on soit tenté de l'imiter.

Fondée il y a 16 ans, la Société, lors de son dernier arrêté de compte semestriel, fonctionnait au moyen de 2,215 actions de 10 fr., dont 66 seulement n'étaient encore que partiellement libérées; son capital actuel est de 21,765^f 95^c

Sa réserve d'une somme égale, soit. 21,765 95

Elle a émis des actions, dites privilégiées, mais qui ne participent pas aux profits, pour. 40,000 »

Ses sociétaires ont déposé 12,173 »

Ses employés lui laissent des cautionnements de. 25,609 »

Avec ces ressources, elle a fait en six mois, dans ses quatre sièges commerciaux, un chiffre de ventes de 357,724^f 2^c

Sur lequel elle a gagné net. 51,348 22

Ainsi répartis:

Intérêts à 5 p. 100 aux actions libérées 537^f 25^c

Répartition aux employés. 5,021 »

Répartition aux sociétaires 45,789 97

Somme égale. 51,348^f 22^c

Le dividende, on le voit, dépasse 12 p. 100 sur la consommation, et cela pour une demi-année; en le doublant pour l'année entière, on arrive à plus de 90,000 fr., c'est-à-dire à une répartition dépassant 4 fr. par chaque franc de capital-actions. Si les actionnaires sont des ouvriers, on peut leur faire remarquer qu'ici le travailleur capitaliste, avec ses actions de 10 fr., fait de beaux bénéfices dont ne jouit pas le capitaliste prêteur; mais celui-ci ne songe nullement à se plaindre et se tient pour satisfait de la sécurité dont il jouit. Cet exemple est excellent à montrer à ceux qui voient partout l'exploitation de l'homme par l'homme.

La Société, depuis son origine, a fait en tout 5,801,912 fr. d'affaires; son stock en fin d'exercice s'élevait à 134,943 fr., ce qui n'est pas trop pour une entreprise dont les débouchés annuels atteignent et dépassent 700,000 fr. Le catalogue des articles que vend la Société, est excessivement varié; on y remarque près de 200 sortes d'objets ou de denrées, toutes les consommations domestiques, solides et liquides, l'éclairage, le combustible, les produits exotiques, les conserves, d'excellents vins, des thés fournis par la *Cooperative Wholesale* (England), et jusqu'à des tonneaux. Sauf les vêtements, les outils et les meubles que l'on trouve chez les *distributive* de Londres, la Société coopérative suisse de consommation fournit à peu près tout ce dont on peut avoir besoin.

Depuis 1881, j'ai fait de vaines recherches pour recevoir avec plus d'exactitude

que précédemment des détails sur les sociétés coopératives de prêts mutuels appelées communément *Banques populaires* et qui sont extraordinairement répandues en Suisse. Cette année, M. C. Méroz m'envoie le relevé des caisses d'épargne existant dans la confédération en 1883. La note qui m'est fournie, émane du bureau fédéral de statistique de Berne, et il résulte de l'enquête faite, d'après les renseignements fournis par 18 cantons, qu'il y aurait actuellement 342 caisses ou banques d'épargne réparties comme suit :

Zurich	48	Schaffhouse	17
Lucerne	17	Appenzell	27
Unterwald	4	Saint-Gall	56
Zug	6	Thurgovie	9
Bâle-Ville	4	Neufchâtel	7
Bâle-Campagne	12	Tessin	2
Berne	74	Grisons	1
Uri	1	Vaud	17
Glaris	16	Genève	2
Fribourg	22		

Quatre cantons n'ont pas fourni de renseignements, ce sont : Schwyz, Argovie, Valais et Soleure. Sur mon observation que ce n'est pas des caisses d'épargne que je m'occupe actuellement, on me répond que quant aux banques populaires proprement dites, dont le relevé exact n'est pas fait, elles sont aussi de véritables caisses d'épargne et de prêts, dont les opérations ne se distinguent peut-être guère de celles des banques cantonales ; toutes agissant plus ou moins à l'instar des banques populaires allemandes, en vue d'une assistance empreinte de mutualité et de solidarité, en faveur du travail et du commerce.

J'ai déjà eu occasion de faire cette remarque (1), en attribuant spécialement le caractère « populaire » aux sociétés dont les actions étaient de petites coupures et payables par acomptes selon l'usage coopératif. On m'annonce que le bureau fédéral de statistique réunit les matériaux nécessaires pour la publication d'un travail sur ce sujet. L'apparition de ce relevé sera certainement d'un bon et utile exemple pour la grande nation voisine, où les populations sont portées à se croire victimes des grands capitalistes, et méconnaissent la puissance presque irrésistible qu'elles ont sous la main, celle des petits capitaux agglomérés, lesquels sont en quelque sorte la semence de la fortune publique.

ALLEMAGNE.

Si la coopération spécialement financière n'est pas née en Allemagne, on peut dire, au moins, qu'elle y a été plus largement cultivée et y a, peut-être, poussé de plus profondes racines que partout ailleurs. Il ne semble pas que ce développement des associations populaires soit un produit *sui generis* du caractère germanique, et l'examen des faits démontre, au contraire, que, pour être juste, il faut en attribuer la création éphémère à la France. Mais il convient de reconnaître que le mérite de l'application fructueuse revient aux énergiques efforts de l'illustre et regretté

(1) Voir *Journal des économistes*, juillet 1881.

Schulze-Delitzsch, homme international, on peut le dire, car son œuvre, non seulement lui survit, mais encore est imitée aujourd'hui par les peuples européens les plus divers par le climat et par le génie.

Schulze-Delitzsch a eu ce rare bonheur de voir son entreprise réussir de son vivant, et ce talent plus rare encore de l'organiser de façon à ce qu'elle lui survive. Lui mort, un nouveau mandataire général des associations coopératives a été élu à l'unanimité, et c'est à cet honorable successeur, M. le Dr Schenck, que je dois les renseignements pleins d'intérêt que je possède. Je me hâte d'ajouter que leur rédaction en langue allemande n'eût fort embarrassé sans l'aide efficace de mon dévoué ami, M. Passeveau, déjà nommé, qui m'a traduit, commenté et résumé les volumineux documents arrivés, non seulement de Berlin, mais de Vienne.

La forme coopérative spéciale à laquelle Schulze-Delitzsch s'était attaché, est celle du crédit mutuel, c'est-à-dire des banques populaires ; il en fit d'abord l'objet d'innombrables prédications, puis il prouva le mouvement en marchant, c'est-à-dire en guidant ses disciples dans la voie pratique.

Il faut lire l'histoire de ces mémorables campagnes dans l'ouvrage spécial publié, il y a vingt et quelques années, par feu Benjamin Rampal, et dont une réédition accompagnée de l'*Économie politique à l'usage des ouvriers*, par Schulze-Delitzsch, a dû paraître récemment (1). Quant à expliquer ici la théorie du crédit mutuel, je ne le tenterai pas de peur que cela ne me fasse négliger la statistique, et je ferai seulement remarquer que Schulze paraît avoir eu pour but non seulement d'habituer les hommes à s'entr'aider, mais à se connaître, à se juger, à débattre des intérêts communs, et surtout à se servir du crédit positif pour combattre le crédit subjectif tel que diverses écoles socialistes l'ont préconisé. En effet, que recommande-t-il ? De n'admettre de nouveaux adhérents dans la société qu'après enquête sur leurs mœurs et moyennant un versement et un droit d'entrée qui prouvent que l'on a su épargner dans une certaine mesure et se faire crédit à soi-même avant d'invoquer le crédit d'autrui. Le crédit, comme la confiance, comme l'estime, comme l'amour, ne s'impose pas, il s'inspire. Pour qu'on l'obtienne, il faut montrer, — chose paradoxale en apparence, — que l'on a pu s'en passer et qu'on s'est souvenu de ce vieux proverbe toujours judicieux : *On ne prête qu'aux riches*. Seulement, la richesse, ici, consiste dans une épargne minime appuyée sur beaucoup de considération. *Le crédit, c'est l'argent des autres* ; c'est, par conséquent, leur capital, leur travail, leur temps, leur vie, et il serait criminel de dissiper ces biens sur lesquels on n'a aucun droit.

Appuyé sur cette notion, Schulze, jusqu'à son dernier jour, a tenu obstinément au maintien de la solidarité des associés les uns vis-à-vis des autres ; il y avait là un danger, sans doute, mais un danger nécessaire pour tenir les esprits en garde contre l'imprudence, les habituer au discernement et au *self help*. Le capital ne s' imagine et ne s'improvise pas ; il se fonde sur un labeur incessant. On ne peut se passer de lui ; il faut l'attirer à soi et sa multiplication est le salut du travailleur. En le maudissant, en déclamant contre lui, on le fait disparaître ; en en disposant contre la volonté de ses détenteurs, en lui imposant des charges ou en lui octroyant des faveurs contradictoires, on fait acte, tour à tour, de dilapidation et d'injustice.

(1) Guillaumin et C^{ie}, éditeurs, Paris. — Voir aussi ma brochure : *Sociétés de consommation et banques populaires*, mêmes éditeurs.

Quand on examine de près l'œuvre de Schulze-Delitzsch, ces réflexions viennent promptement à la pensée de l'homme de simple bon sens, et l'on discerne clairement les principes qui ont dû guider sans cesse le fondateur des banques populaires dans sa lutte opiniâtre contre le socialisme plébéien de Lassalle et de Karl Marx et contre le socialisme d'État, représenté par cet infatigable athlète, M. de Bismark.

Les sociétés coopératives allemandes de tout ordre étaient, à la fin de 1882, au nombre de 3,485, dont :

1,875	banques populaires ou associations d'avances et de crédit;
954	associations commerciales et industrielles de production et de vente ;
621	sociétés de consommation ;
35	sociétés de construction.
<u>3,485</u>	total égal.

Elles comptaient, en nombres ronds, 1,200,000 associés ou participants.

BANQUES POPULAIRES.

On dit que le chiffre d'affaires de toutes ces sociétés a dépassé deux milliards de marks, ce qui n'est guère douteux ; mais on n'a de comptes rendus que de 905 banques populaires sur 1,875. Leurs opérations se sont élevées, en 1882, à 1,502,367,435 marks, en augmentation de 30,362,461 marks sur l'année 1881. (Valeur du mark 1 fr. 23 ¹/₂ c.)

Le capital employé était :

Actions et réserves.	200,000,000	marks.
Capitaux en dépôts ou comptes-courants	420,000,000	—
en augmentation respective de	6,500,000	—
et	6,700,000	—

sur l'exercice précédent.

On fait, en détail, les observations suivantes :

Produit des escomptes. . . +	19,500,000	marks.
Prêts sur hypothèques. . . —	2,400,000	—
Crédits sur billets. . . . +	3,400,000	—
Dividendes distribués . . . +	911,394	—
Crédit de banque. . . . —	174,380	—
Prêts particuliers. . . . —	201,815	—
Dépôts à courts termes . . +	4,500,000	—
Portefeuille +	4,261,798	—

Montant brut moyen de l'intérêt des prêts ou avances en 1882, 6.29 p. 100 ; en 1881, c'était seulement 5.99 p. 100. Par contre, les banques ont payé aux fonds en dépôt 4.22 p. 100 seulement, comme l'année précédente.

Les pertes subies par quelques établissements ont été plus élevées que les deux années précédentes ; leur total a été de 1,315,628 marks, soit 2 marks 85 pfennigs par membre. Malgré cela, chaque participant a touché un bénéfice de 17 marks 4 pfennigs.

Huit sociétés ont dû liquider et quatre ont pris une autre forme.

Voilà spécialement ce qui concerne les banques populaires ; un tableau (A) indique leur répartition par provinces, États, royaumes, villes, etc., et leur proportion à l'espace et à la population de l'empire germanique.

TABLEAU A (ALLEMAGNE). — *Banques populaires.*

PROVINCES, ÉTATS, ROYAUMES, VILLES, ETC.	NOMBRE connu des banques populaires.	KILOMÈTRES carrés par société.	HABITANTS par société.	SOCIÉTÉS ayant publié leurs bilans.	SOCIÉTAIRES et proportions au nombre des habitants, 1 sur 85.4, etc.
1	2	3	4	5	6
Province de Prusse orientale.	63	586.9	30,697	44	85.4
— Prusse occidentale.	66	386.4	21,301	23	126.1
— Brandebourg compris Berlin.	156	255.7	21,725	80	102.9
— Poméranie	64	470.4	24,063	35	109.6
— Posen.	96	301.6	17,743	22	195.7
— Silésie	128	314.7	31,312	78	86.6
— Saxe	131	192.7	17,648	75	73.6
— Schleswig-Holstein	47	4.0.8	23,981	37	53.6
— Hanovre	51	753.4	41,571	14	332.3
— Westphalie	27	748.1	75,683	11	618.1
— Hesse-Nassau	115	136.4	13,516	53	34.6
— Prusse rhénane	101	267.1	40,356	24	485.9
— Hohenzollern	1	1,142.8	67,624	,	,
Royaume de Prusse (additions).	1,046	332.9	26,079	496	108.6
Bavière.	123	568.5	37,459	23	194.7
Palatinat bavarois	23	212.0	24,188	25	60.7
Royaume de Bavière (additions)	151	502.4	34,998	49	151.8
— Saxe	145	103.4	20,502	38	145.3
— Wurtemberg	114	171.0	17,290	97	54.7
Grand-duché de Bade	116	130.0	13,536	61	39.4
— Hesse	88	87.2	10,440	32	75.5
— Mecklembourg-Schwerin	36	369.2	16,029	21	53.4
— Saxe-Weimar	38	94.5	8,146	25	32.0
— Mecklembourg-Strelitz	8	366.2	12,533	7	32.8
— Oldenbourg	11	458.5	24,105	4	289.9
Duché de Brunswick	13	283.8	26,874	9	117.8
— Saxe-Meiningen	26	94.9	7,964	19	15.7
— Saxe-Altenbourg	9	147.1	17,226	2	120.2
— Saxe-Cobourg-Gotha	17	115.7	11,453	12	25.0
— Anhalt	16	146.7	14,537	8	88.7
Principauté de Schwarzbourg-Sonderhausen	7	123.1	10,158	4	29.8
— Schwarzbourg-Rudolstadt	12	78.3	6,691	10	25.4
— Waldeck	3	373.6	18,840	1	53.9
— Reuss (branche aînée)	1	316.4	50,732	1	117.0
— Reuss (branche cadette)	2	412.8	50,665	2	53.4
— Schaumbourg-Lippe	2	169.8	17,687	,	,
— Lippe	4	305.4	30,061	2	292.2
Lübeck	1	297.4	63,571	1	1,059.5
Brême.	2	127.8	78,361	1	1,741.3
Hambourg.	3	136.6	151,289	2	79.2
Alsace-Lorraine	1	14,508.1	1,566,670	1	7,355.2
Empire d'Allemagne (totaux et moyennes).	1,875	288.2	24,124	905 comptant 461,153 membres.	98.3

Un autre tableau (B) donne, de 1878 à 1882, le nombre pour cent de douze classes professionnelles. Ce travail a été inauguré autrefois pour combattre une allégation tendant à prouver que les banques populaires étaient particulièrement bourgeoises et peu utiles aux pauvres gens. Du premier coup d'œil, on aperçoit le contraire. De plus, on remarque une participation croissante des paysans, d'abord réfractaires aux idées de Schulze-Delitzsch ; tandis que les ouvriers urbains établis ou *sous-bourgeois* vont en réduisant leur nombre d'une manière lente mais continue. Les autres catégories sociales restent sans changement appréciable, mais il est vraisemblable que les gens dont la position s'améliore et dont les affaires s'étendent, s'adressent tout simplement aux banquiers ordinaires.

TABLEAU B. — Banques populaires.

Tableau B résumant la répartition de 819 sociétés comptant 395,026 membres en douze classes.
L'entrée des membres nouveaux étant considérée comme équivalente à la sortie.

	NOMBRE P. 100 DES ASSOCIÉS RÉPARTIS EN DOUZE CLASSES.				
	1878.	1879.	1880.	1881.	1882.
1. Paysans, propriétaires, jardiniers, pêcheurs, forestiers	23.1	23.1	23.7	24.0	25.1
2. Aides et ouvriers de la classe 1	3.1	2.9	2.8	2.9	3.0
3. Fabricants, entrepreneurs, propriétaires de mines	3.7	3.7	3.6	3.6	3.5
4. Ouvriers travaillant pour leur propre compte	32.0	31.9	31.6	31.2	31.2
5. Ouvriers de la classe 3	4.8	4.7	4.8	4.9	4.7
6. Négociants et marchands	10.1	10.1	9.9	9.8	9.5
7. Employés de la classe 6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
8. Voituriers, bateliers, hôteliers et cabaretiers	5.3	5.2	5.4	5.3	5.2
9. Facteurs de la poste et des chemins de fer, employés inférieurs, marinières	2.1	2.1	2.0	2.0	2.0
10. Portefaix, commissionnaires, hommes de peine	1.0	1.0	1.1	1.0	1.0
11. Médecins, pharmaciens, professeurs, employés d'administration, artistes	7.0	7.1	6.8	6.8	6.7
12. Rentiers et personnes sans profession	7.1	7.5	7.6	7.8	7.4
Addition de la proportionnalité	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES.

Les 954 associations commerciales et industrielles de production et de vente, en Allemagne, devraient nous offrir des exemples instructifs ; je n'y ai, pour ma part, trouvé qu'une déception, et cela, parce que 35 seulement de ces sociétés ont publié leur bilan.

J'ai remarqué dans un autre pays que, lorsqu'on se taisait ainsi, c'est qu'on n'avait rien de bon à dire. C'est pourtant à la fabrication et au commerce que la coopération a emprunté son origine. L'association des ouvriers ébénistes de Delitzsch remonte à 1849 ; celle des ouvriers cordonniers se forma presque aussitôt, et leurs statuts, remontant à 35 ans, ont été mentionnés par Schulze-Delitzsch dans son étude sur les associations ouvrières.

Chez les cordonniers, on payait un droit d'entrée de deux thalers (7 fr. 50 c.), qu'on abandonnait si l'on se retirait de l'association. On jouissait, par contre, d'une part de ces droits, des bénéfices et des réserves. Tous les membres étaient responsables solidairement des opérations collectives. Il n'était accordé de crédit que jusqu'à concurrence d'un thaler (3 fr. 75 c.) ; la vente au comptant était donc la règle.

J'ai mes raisons pour considérer comme au moins prématurée la coopération de production et j'énumérerai ces raisons à propos de la France.

Quant aux sociétés de construction en Allemagne, n'ayant rien de bon à en dire, je les passe sous silence.

(Voir tableau C donnant la répartition des sociétés diverses de l'empire d'Allemagne.)

TABLEAU C. — Sociétés coopératives de production et de commerce.

PROVINCES, ROYAUMES, ÉTATS, PRINCIPAUTÉS, VILLES, ETC.	Sociétés industrielles produisant des matières premières.													Sociétés diverses.	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
Province de Prusse orientale	1	2	3	3	1	4	4	9	13	8	12	1	21		
— Prusse occidentale	2	6	8	3	3	1	2	19	21	4	25	3	29		
— Brandebourg avec Berlin	14	14	14	1	1	17	17	2	19	32	2	9	43		
— Poméranie	1	1	2	3	3	2	2	6	1	1	7	1	7		
— Posen	2	2	2	1	1	1	3	3	3	3	3	1	7		
— Silésie	9	3	12	6	6	12	9	21	27	12	1	40	40		
— Saxe	14	2	16	5	5	13	3	16	32	5	3	40	40		
— Schleswig-Holstein	8	48	51	2	3	3	2	52	54	5	105	1	111		
— Hanovre	9	8	17	2	2	2	5	16	21	16	26	5	47		
— Westphalie	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3		
— Hesse Nassau	4	4	4	2	2	2	3	1	4	9	3	1	13		
— Prusse rhénane	8	30	38	75	4	4	3	18	21	15	123	1	139		
— Hohenzollern	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Royaume de Prusse	68	100	168	81	27	4	31	65	132	197	160	317	500		
Bavière	10	10	10	67	4	4	24	2	26	38	69	3	110		
Palatinat bavarois	4	1	5	2	2	2	1	1	1	5	3	3	8		
Royaume de Bavière	14	1	15	69	4	4	25	2	27	43	72	3	118		
— Saxe	23	19	42	7	7	7	22	22	52	19	7	78	78		
— Wurtemberg	4	4	4	2	2	2	16	4	20	22	4	3	29		
Grand-duché de Bade	5	5	5	5	5	5	1	2	3	1	7	8	8		
— Hesse	5	115	120	2	2	2	2	2	7	117	3	124	124		
— Mecklembourg-Schwerin	11	11	11	1	3	3	2	2	14	3	1	18	18		
— Saxe-Weimar	3	3	3	3	3	3	2	2	5	3	1	9	9		
— Mecklembourg-Strelitz	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2		
— Oldenbourg	3	6	6	6	6	6	2	2	14	14	14	14	14		
Duché de Brunswick	3	3	3	1	1	1	1	1	4	1	1	6	6		
— Saxe-Meiningen	1	1	5	1	1	1	2	2	7	7	7	9	9		
— Saxe-Altenbourg	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2		
— Saxe-Cobourg-Gotha	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1	4	4	4		
— Anhalt	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	3	3	3		
Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Principauté de Schwarzbourg-Rudolstadt	1	1	1	2	2	2	2	2	1	2	1	4	4		
— Waldeck	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
— Reuss (branche aînée)	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
— Reuss (branche cadette)	2	2	2	1	1	1	1	1	2	1	1	4	4		
— Schaumbourg-Lippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
— Lippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Lübeck	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2		
Brême	3	3	3	3	3	3	1	1	7	7	7	7	7		
Hambourg	3	3	3	2	2	2	4	1	5	9	1	10	10		
Alsace-Lorraine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		
Additions	145	246	391	170	55	4	59	138	155	293	338	575	954		

SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION.

Sur les 621 sociétés de consommation allemandes, 182 seulement ont fait connaître leur état de situation ; c'est 3 de moins qu'en 1881.

Les affaires de ces sociétés ont un aspect prospère ; elles comptent 130,089 membres, contre 116,510 en 1881. Le chiffre des ventes, en 1882, est de 33,603,799 marks, contre 32,761,636 marks l'année précédente, et la moyenne par société est de 184,640 marks.

Les capitaux ont été renouvelés, c'est-à-dire utilisés sept fois $\frac{1}{10}$ en 1882.

À la fin de ladite année, les fonds des sociétaires (toujours pour 182 associations) s'élevaient à 3,352,568 marks.
 les réserves à 1,323,434 —
 les capitaux empruntés ou déposés à 2,849,796 —
 et les bénéfices obtenus à 2,183,334 —
 soit plus de 65 p. 100 des actions.

A la fin de 1881, le stock avait été de 537,672 —
 en 1882, il n'était plus que de 449,493 —
 ce qui constituait une diminution du passif de 88,179 marks.

Tout cela semble indiquer une bonne gestion, mais l'insuffisance du nombre des bilans publiés tient, dit-on, en grande partie à ce que ces coopérateurs n'observant pas les sages recommandations de Schulze-Delitzsch — lequel n'admettait que la vente au comptant — continuent à faire beaucoup d'affaires à crédit, ce qui annihile les meilleurs effets de la coopération.

(Voir tableau D pour les renseignements statistiques généraux.)

TABLEAU D. — Sociétés coopératives allemandes en général.

PROVINCES, ROYAUMES, ÉTATS, VILLES, ETC.	NOMBRE des sociétés coopératives de consom- mation.	SOCIÉTÉS coopératives de consom- mation ayant publié leurs bilans.	SOCIÉTÉS de construc- tion.	RÉCAPITU- LATION de toutes les sociétés coopéra- tives.	KILO- MÈTRES carrés par société.	HABITANTS par société.
1	2	3	4	5	6	7
Province de Prusse orientale	2	»	»	86	429.0	22,487
— Prusse occidentale	8	1	»	103	247.6	13,649
— Brandebourg y compris Berlin	25	13	6	230	173.4	14,735
— Poméranie	8	2	»	79	381.1	19,494
— Posen	»	»	»	103	281.1	16,538
— Silésie	68	18	2	238	169.2	16,840
— Saxe	64	33	1	236	106.9	9,796
— Schleswig-Holstein	7	»	3	168	112.1	6,709
— Hanovre	36	9	2	136	282.5	15,589
— Westphalie	28	7	1	59	342.3	34,634
— Hesse-Nassau	14	2	2	144	108.9	10,794
— Prusse rhénane	40	10	3	283	95.3	14,395
— Hohenzollern	1	»	»	2	571.4	33,812
Royaume de Prusse (additions)	301	95	20	1,867	186.5	14,611
Bavière	48	8	3	284	246.2	16,223
Palatinat bavarois	3	3	»	39	152.2	17,366
Royaume de Bavière (additions)	51	11	3	323	234.8	16,361
— Saxe	111	23	4	338	44.3	8,795
— Wurtemberg	18	5	2	163	119.6	12,092
Grand-duché de Bade	24	6	1	149	101.2	10,538
— Hesse	3	1	1	216	35.5	4,334
— Mecklembourg-Schwerin	4	3	»	58	229.3	9,349
— Saxe-Weimar	9	4	1	57	63.0	5,430
— Mecklembourg-Strelitz	»	»	»	10	292.9	10,026
— Oldenbourg	1	1	»	29	221.7	11,637
Duché de Brunswick	22	9	»	41	90.0	8,521
— Saxe-Meiningen	11	5	1	47	52.5	4,405
— Saxe-Altenbourg	4	1	»	15	83.2	10,335
— Saxe-Cobourg Gotha	8	5	1	30	65.6	6,490
— Anhalt	8	5	»	27	86.9	8,614
Principauté de Schwarzbourg-Sondershausen	3	1	»	10	86.2	7,110
— Schwarzbourg-Rudolstadt	7	2	»	23	40.8	3,491
— Waldeck	1	»	»	5	224.2	11,304
— Reuss (branche aînée)	3	1	»	5	63.2	10,156
— Reuss (branche cadette)	4	2	»	10	82.5	10,133
— Schaumbourg Lippe	1	»	»	3	113.2	11,791
— Lippe	»	»	»	4	305.5	30,061
Lübeck	»	»	»	3	99.2	21,190
Brême	1	1	1	11	23.2	14,247
Hambourg	4	1	»	17	24.1	26,692
Alsace-Lorraine	22	»	»	24	604.5	65,277
Empire d'Allemagne (additions)	621	182	35	3,485	155.1	12,979

Une société coopérative de consommation sur 61,516 habitants.

Dans ce qui précède, je n'ai pu comprendre, faute de renseignements centralisés, un nombre d'environ 700 sociétés agricoles et de consommation n'appartenant pas à la fédération fondée par Schulze-Delitzsch et dirigée actuellement par M. le Dr Schenk. Pour le même motif, j'ai dû omettre les banques populaires dites de *Raiffeisen*, qui ne sont pas admises dans l'union, parce qu'elles ne consentent pas à la responsabilité et à la solidarité indéfinies des associés. Il se pourrait qu'un prochain congrès rapprochât ces éléments de l'ensemble en adoptant la responsabilité très étendue mais limitée, comme cela existe dans d'autres pays.

AUTRICHE-HONGRIE.

M. le Dr Hermann Ziller, de Vienne, très enthousiaste des idées de Schulze-Delitzsch, ne cesse de faire, dans son pays, les plus grands efforts pour propager le mouvement coopératif.

En 1883, il a publié, sur ce sujet, un travail statistique qu'il a bien voulu m'envoyer et dont il est impossible de ne pas admirer la savante méthode, l'analyse pénétrante et l'esprit de coordination. Il a fallu, pour venir à bout de cette étude, une persévérance extraordinaire, dont je me fais une lointaine idée par mes recherches, passablement décousues, sur les sociétés françaises de même nature.

C'est avec un vif regret que je vais me restreindre à d'insuffisantes citations du résumé que mon ami, M. Passeveau, de Genève, a traduit et extrait pour moi, à votre intention, du volume in-4°, de M. H. Ziller..

La coopération est moins développée en Autriche-Hongrie qu'elle ne l'est dans l'empire d'Allemagne; de plus, elle est très inégalement répartie entre les diverses provinces de la monarchie.

La position légale de ce genre d'associations a été déterminée en 1873 et modifiée en 1880. A ce point de vue, les sociétés coopératives se divisent en trois classes d'importance différente :

1° Celles à responsabilité illimitée (type Schulze-Delitzsch), où, en cas de liquidation, chaque membre est engagé solidairement pour la totalité des dettes de l'association ;

2° Celles où la part de responsabilité de chacun est déterminée d'avance par les statuts, c'est-à-dire *limitée* ;

3° Celles qui ne se sont pas fait enregistrer. Un cinquième seulement est dans ce dernier cas, et l'on compte, dans les diverses provinces de l'Autriche :

572 sociétés à responsabilité illimitée,
626 — — limitée,
317 sociétés non enregistrées.

Ensemble. . . 1,515

(Voir tableau E pour la répartition par provinces.)

TABLEAU E (AUTRICHE). — Répartition par provinces.

PROVINCES.	ASSOCIATIONS ENREGISTRÉES.		SOCIÉTÉS non enregistrées.	TOTALS.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Basse-Autriche (Vienne).	68	79	28	175
Haute-Autriche	9	12	14	35
Salzbourg.	»	3	2	5
Tyrol et Vorarlberg.	6	21	51	78
Styrie	27	18	12	57
Carinthie.	»	13	6	19
Carniole.	»	7	3	10
Istrie	2	18	»	20
Bohême	222	162	128	512
Moravie	116	215	55	386
Silésie.	17	17	9	43
Galicie.	105	50	8	163
Bukowine.	»	9	»	9
Dalmatie	»	2	1	3
Additions.	572	626	317	1515

Ces 1,515 sociétés connues représentent :

1,129 banques populaires,
 235 *distributive* ou *konsumvereine*,
 151 diverses.
 —————
 1,515

(Voir tableau F pour la répartition professionnelle.)

TABLEAU F (AUTRICHE). — Répartition professionnelle.

	ASSOCIATIONS ENREGISTRÉES.		SOCIÉTÉS non enregistrées.	TOTALS.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Sociétés d'avances et de crédit.	492	481	156	1,129
Sociétés de consommation. . .	55	80	100	235
Production de matières premières.	3	»	3	6
Production d'outils agricoles. .	1	12	1	14
Magasins généraux.	»	»	3	3
Sociétés de produits industriels.	11	28	2	41
Sociétés de produits agricoles .	3	8	50	61
— de constructions	2	1	2	5
— de commerce	4	6	»	10
— d'assurances.	1	1	»	2
Sociétés diverses.	»	9	»	9
Totaux.	572	626	317	1,515

En 1881, on a fondé 24 sociétés à responsabilité *illimitée* et 46 « *limited* ». 8 de la première catégorie ont liquidé, ainsi que 16 de la seconde ; 4 sociétés ont été déclarées en faillite.

Sur les 1,129 associations d'avances et de crédit (banques populaires), 729, ensemble, appartiennent à la Bohême et à la Moravie, où règne une grande rivalité entre l'élément allemand et l'élément tchèque ; ce dernier l'emporte beaucoup par le nombre. (Voir tableau G.)

TABLEAU G. — Répartition des 1,129 sociétés d'avances et de crédit existant au 31 décembre 1881.

PROVINCES.	ASSOCIATIONS ENREGISTRÉES.		SOCIÉTÉS non enregistrées.	TOTAUX.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Basse-Autriche	49	63	16	128
Haute-Autriche	4	7	5	16
Salzbourg	»	1	1	2
Tyrol et Vorarlberg	2	5	1	8
Styrie	19	9	4	32
Carinthie	»	9	4	13
Carniole	»	7	»	7
Istrie	»	9	»	9
Bohême	211	136	78	425
Moravie	98	173	33	304
Silésie	12	13	8	33
Galicie	97	28	5	140
Bukowine	»	9	»	9
Dalmatie	»	2	1	3
Monarchie	492	481	156	1,129
Sociétés allemandes de crédit en Bohême			180	»
Associations tchèques en Bohême			»	245
Sociétés allemandes de crédit en Moravie			90	»
Sociétés tchèques en Moravie			»	214
Allemandes			270	459 tchèques.
Ensemble				729 sociétés.

Il existe 79 associations de fonctionnaires et d'employés d'administration ; les affaires de ces groupes sont distinctes de toutes les autres et elles me paraissent devoir faire surtout un service de caisses d'épargne. (Voir tableau H.)

TABLEAU H. — Répartition par provinces des 79 sociétés d'avances et de crédit formées spécialement par et pour les fonctionnaires et employés d'administration.

PROVINCES.	ASSOCIATIONS ENREGISTRÉES.		SOCIÉTÉS non enregistrées.	TOTAUX.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Basse-Autriche	2	25	2	29
Haute-Autriche	»	3	»	3
Salzbourg	»	1	»	1
Tyrol et Vorarlberg	»	2	»	2
Styrie	»	2	»	2
Carinthie	»	1	»	1
Carniole	»	1	»	1
Istrie	»	6	»	6
Bohême	1	9	3	13
Moravie	»	6	»	6
Silésie	»	4	»	4
Galicie	3	4	1	8
Bukowine	»	2	»	2
Dalmatie	»	1	»	1
Ensemble	6	67	6	79

Il n'a été obtenu que 743 comptes rendus, plus ou moins réguliers, des banques populaires, soit environ les 2/3. — 696 comptent ensemble 296,648 membres, soit, en moyenne 426 par société. (Voir tableau I.)

TABLEAU I. — Moyenne de répartition des membres par association particulière.

PROVINCES.	SOCIÉTÉS coopératives enregistrées.		SOCIÉTÉS non enregistrées.	NOMBRE moyen.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Basse-Autriche (Vienne)	411	374	214	381
Haute-Autriche	83	761	188	195
Salzbourg.	»	66	87	77
Tyrol et Vorarlberg.	80	151	»	131
Styrie	145	316	88	195
Carinthie.	»	200	687	308
Carniole	»	137	»	137
Istrie	»	260	»	260
Bohême	482	577	579	515
— Sociétés allemandes.	299	213	579	305
— Sociétés tchèques.	701	683	»	693
Moravie	422	284	169	328
— Sociétés allemandes.	270	252	135	249
— Sociétés tchèques.	449	294	221	351
Silésie	410	403	446	409
Galicie.	649	445	243	588
Bukowine.	»	481	»	481
Dalmatie	»	317	»	317

Sur 472 sociétés, 148 travaillent, non seulement avec leurs propres actionnaires, mais encore avec le public, afin d'augmenter leurs bénéfices. Il paraît que les sociétés de crédit sont classées comme sociétés commerciales et, à ce titre, soumises à un impôt si lourd qu'il oblige à rechercher des profits en élargissant le cercle des opérations.

726 sociétés ont fait, sous forme de crédit consenti à termes fixes, un chiffre d'affaires de 170,337,916 fl.

Avances en compte courant. 1,426,529

Ensemble 171,764,425 fl.

(Valeur-du florin or, 2 fr. 50 c.)

Moyenne du crédit consenti par association, 234,784 florins.

A la fin de 1881, l'actif de 743 sociétés était de 134,006,732 fl. ; cette somme était représentée dans la proportion des $\frac{2}{3}$ par du papier escompté. (Voir tableau J.)

TABLEAU J. — Vue d'ensemble des sociétés de crédit ayant publié leurs rapports.

	ESCOMPTEES p. 100.	PRÊTS p. 100.	HYPOTHÈQUES p. 100.	COMPTES courants p. 100.
Basse-Autriche	79.45	2.70	16.48	1.37
Haute-Autriche	14.76	2.22	83.02	»
Salzbourg.	100 »	»	»	»
Tyrol et Vorarlberg.	87.37	»	2.28	10.35
Styrie	96.73	0.68	2.59	»
Carinthie.	79.99	2.66	17.35	»
Carniole	93.78	6.22	»	»
Istrie	100 »	»	»	»
Bohême	54.94	2.25	42.38	0.43
— Associations allemandes.	48.52	2.84	47.39	1.25
— — tchèques.	58.35	1.93	39.72	»
Moravie	76.78	1.60	21.15	0.47
— Associations allemandes.	80.40	4.51	14.63	0.46
— — tchèques.	75.58	0.75	23.20	0.48
Silésie	86.03	1.07	11.76	1.14
Galicie.	96.12	2.45	0.96	0.47
Bukowine.	96.10	3.90	»	»
Dalmatie	100 »	»	»	»
Monarchie	66.08	2.13	31.20	0.59
Soit total				100.

M. H. Ziller fait connaître franchement les défauts qui nuisent à ses institutions favorites; les signaler, c'est aider à s'en affranchir, mais je me bornerai à dire ici que ces sages critiques sont celles que le crédit suggère en tout temps. Cet instrument économique est semblable au feu qui, bien employé, est bienfaisant, mais qui peut aussi être destructif et mortel. Question de mesure !...

Ainsi, les fonds confiés aux sociétés égalant cinq fois leur capital propre, une crise, une panique, entraînant le retrait précipité des dépôts acceptés sans termes fixes de remboursement, produirait des effets désastreux qu'on peut conjurer au moyen de précautions suffisantes. Ces précautions sont-elles prises ? Je n'en ai pas aperçu de trace.

Les capitaux actionnaires s'élèvent à . . .	20,431,631 fl.
Les réserves à	4,976,693
Les fonds de garantie à	321,737.
Total	<u>25,730,061 fl.</u>

soit par membre 66 fl. 7 ; tandis qu'en Allemagne, cette proportion s'élève à 221,4 marks ; soit deux cinquièmes de plus.

Les capitaux étrangers sous diverses formes se montent ensemble à 129,164,286 florins.

Les frais généraux se répartissent ainsi :

		P. 100 sur les bénéfices bruts.
Taxes et impôts	29.03 p. 100	5.05
Appointements, etc., etc. . . .	69.67 —	12.11
Transcription d'inventaire. . .	1.30 —	0.23
	<u>100</u>	

SOCIÉTÉS DE CONSOMMATION.

Au 31 décembre 1881, il existait 235 sociétés, c'est-à-dire moitié moins que précédemment. Motifs : vices de gérance, inexpérience, incurie, immixtion de la politique, déplacement des ouvriers par suite de l'atonie du travail, énormité des impôts sur les sociétés, etc.

On en comptait :

55	à responsabilité illimitée,
80	— limitée,
100	non enregistrées,
<u>235</u>	total égal.

Principaux centres : Bohême, Moravie, Haute et Basse-Autriche, Tyrol et Vorarlberg, Styrie.

Quelque reprise d'activité était signalée. L'enregistrement gagnait un peu de terrain. Neuf sociétés avaient liquidé; une avait fait faillite.

Nomenclature des articles vendus : épiceries, denrées coloniales, poteries, quincaillerie, ferblanterie, articles de ménage, spiritueux, vins, bière, café de figures, combustibles, chaussures, vêtements, etc. Il y avait quelques boulangeries et même des moulins.

La boucherie a été essayée, mais n'a pas réussi; il en est de même à peu près partout.

101 sociétés seulement, comptant 32,979 membres, — soit 397 par association, — ont fourni des indications; 98 d'entre elles ont fait des ventes s'élevant ensemble à 5,598,264 fl. (soit 57,125 fl. par société et 163 fl. 81 kr. par membre).

Les affaires se traitent, en certains endroits, sur les marchés, ce qui est économique et favorable à la comparaison des prix.

Capitaux propres à 101 sociétés :

Fonds social	492,947 fl.
Fonds de réserve.	301,943
	<hr/>
Total	794,890 fl.
	<hr/>
Moyenne par société	19,675 fl.
Capitaux prêtés, environ.	400,000

* * *

Vices signalés : *surabondance de stock*; 970,490 fl. en fin d'exercice. Dû sur factures à la même époque, 310,744 fl.

Abus des ventes à crédit :

Il restait dû sur ventes	207,115 fl.
Bénéfice brut	545,981
Frais généraux, y compris les intérêts (22,573 fl.).	333,362
Bénéfices nets.	212,619

soit un peu moins de 4 p. 100 sur la consommation et un peu plus de 40 p. 100 sur le capital-actions. Beaucoup de sociétés ont la maladresse de vendre à très bon marché et n'ont pas de dividendes à distribuer; un quart de l'ensemble vend au public non sociétaire; il en résulte des contestations avec les gérants.

Plaintes générales de l'élévation des impôts prélevés sur ces sociétés.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DIVERSES DE PRODUCTION ET DE VENTE.

Le titre indique suffisamment le but. Il y a des cordonniers, des cloutiers, des tailleurs. On achète en commun des machines-outils. On vend les marchandises dans des magasins généraux. Des efforts, généralement dirigés par des mains inexpérimentées, ont été faits; quelques échecs inévitables ont suffi pour détruire la confiance à peine naissante. Les sociétés agricoles sont dans le même cas, et, malgré les recherches de collaborateurs dévoués, M. le D^r Ziller n'a pu, jusqu'à présent, se procurer d'éléments d'appréciation suffisants, pour en faire l'éloge. Ces dernières associations, au nombre de 61, sont presque toutes dans le Tyrol et le Vorarlberg; leur spécialité est l'industrie du lait, c'est-à-dire de la fabrication du fromage; il en existe beaucoup de semblables en France, dans certaines régions montagneuses. (Voir tableau K.)

TABLEAU K. — *Sociétés coopératives agricoles de production.*

PROVINCES.	RESPONSA- BILITÉ illimitée.	RESPONSA- BILITÉ limitée.	Non enregistrées.	TOTAUX.
Basse-Autriche	»	1	»	1
Salzbourg	»	»	1	1
Tyrol	1	1	29	31
Vorarlberg	2	3	16	21
Styrie	»	1	»	1
Carinthie	»	»	1	1
Carniole	»	»	3	3
Bohême	»	1	»	1
Galicie	»	1	»	1
Additions	3	8	50	61

14 sociétés fournissent à la culture les outils dont elle a besoin ; il y en a dans cinq provinces seulement ; 2 en Bohême, 8 en Moravie.

Quant aux associations se livrant à des fabrications diverses, réparties en neuf provinces, elles étaient, à la fin de 1881, au nombre de 41. (Voir tableau L.)

TABLEAU L. — *Sociétés coopératives d'industries diverses.*

PROVINCES.	ASSOCIATIONS ENREGISTRÉES.		ASSOCIATIONS non enregistrées.	TOTAUX.
	Responsabilité illimitée.	Responsabilité limitée.		
Basse-Autriche	5	3	1	9
Haute-Autriche	»	1	»	1
Styrie	»	2	»	2
Carinthie	»	2	»	2
Istrie	1	5	»	6
Bohême	2	9	1	12
Moravie	»	5	»	5
Silésie	1	»	»	1
Galicie	2	1	»	3
Additions :	11	28	2	41

12 sociétés seulement ont publié leurs bilans.

10 avaient ensemble 338 associés.

12 possédaient : capital et réserves, 194,677 fl. ; elles devaient 130,363 fl.

Elles se plaignent toutes, probablement avec raison, que l'impôt des patentes, établi par la loi de 1849, nuit à leur développement.

La coopération de production a peut-être de l'avenir, mais à part quelques rares exceptions, elle a un pauvre passé et son présent ne brille pas d'un vif éclat.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSTRUCTION.

Ces sociétés ont beaucoup souffert. Au 31 décembre 1881, il en existait encore 4 en Basse-Autriche et une en Bohême. La société viennoise pour la construction de petites maisons — *Wiener Cottageverein* — est citée à part ; son but est plutôt humanitaire et hygiénique.

On pourrait appliquer à Paris, et peut-être à d'autres capitales, les paroles suivantes, librement traduites, de M. H. Ziller :

« Le prix des loyers étant monté à un taux très élevé, avait donné l'essor à de

« nombreuses entreprises de construction. La crise arrivée, les entrepreneurs se
« sont trouvés chargés de bâtiments construits à grands frais, qui, n'étant plus de-
« mandés, ont dû être loués à des prix insuffisants ou vendus dans les plus mau-
« vaises conditions. En ce moment, l'industrie du bâtiment est dans une complète
« stagnation. »

* * *

Par excès de conscience, mon éminent correspondant, qui ne veut rien omettre, mentionne neuf associations de commerce en Galicie et une en Moravie ; deux sociétés d'assurances mutuelles en Silésie et neuf autres groupes quelconques ; mais de tout cela, on ne peut rien dire d'intéressant ; c'est sans importance et les informations manquent.

HONGRIE.

Si je suis entré dans certains détails un peu longs à propos de l'Autriche, c'est que, jusqu'à ce jour, à ma connaissance du moins, aucun travail statistique analogue à celui de M. le Dr Ziller n'avait été fait sur ce point, et qu'il me semblait utile de donner, à quiconque s'intéresse à la coopération, une idée des formes qu'elle affecte dans un grand empire européen, ainsi que de ses qualités, de ses défauts, et des difficultés considérables que le savant docteur a eu à vaincre pour nous initier à cette partie des institutions dites « sociales » de son pays.

Ces exemples me permettront d'être plus bref en ce qui concerne la Hongrie.

La loi de 1875, assez semblable à celle de l'Autriche, mais probablement plus rigide, a rendu l'enregistrement obligatoire pour les sociétés coopératives ; cette formalité est accomplie dans toute la monarchie. Au 31 décembre 1881, il existait :

	278	associations	en Hongrie,
	54	—	en Transylvanie,
	25	—	en Croatie et Esclavonie.
Ensemble . . .	357		

Comptes rendus vagues et incomplets. 308 sociétés de crédit (banques populaires), dont plusieurs usurpent le titre de coopératives pour tourner une clause légale.

Près des $\frac{4}{5}$ appartiennent à la Hongrie proprement dite.

110 ont publié leurs rapports ; 48 seulement font connaître le nombre de leurs membres, — 15,090.

93, dont 82 de Hongrie et de Transylvanie, ont indiqué la somme des crédits accordés par elles à termes fixes, s'élevant à 33,139,790 fl.

Il leur était dû, en fin d'exercice, 18,972,244 fl. ; sur ce total, l'escompte du papier de commerce représentait environ les cinq sixièmes.

La base des opérations est meilleure qu'en Autriche en ce que le capital propre des sociétés y est relativement plus élevé. Voici les chiffres pour l'ensemble :

Fonds sociaux . . .	7,757,424 fl.
— de réserves . . .	451,522
— de sécurité . . .	18,555
Total . . .	8,227,501 fl.

Les capitaux des dépositaires, tant de prêts que ceux qui peuvent être considérés comme fonds de caisses d'épargne (les $\frac{9}{10}$ environ), s'élevaient à 11,710,908 fl. Donc, l'ensemble des ressources employées par les banques populaires approche de vingt millions de florins, c'est-à-dire de cinquante millions de francs.

Frais généraux, profits et autres détails malaisés à discerner; il est préférable d'y renoncer pour cette fois, faute de pouvoir conclure d'une façon au moins probante.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION.

13 en Hongrie, 3 en Transylvanie; cinq bilans obtenus seulement. Quatre sociétés comptent 959 membres. Renseignements généraux insuffisants. Consommation moyenne apparente, 200 fl. par associé, et 46,894 par association.

Capitaux propres, y compris un fonds de réserve légèrement supérieur aux actions 66,792 fl.

Stock en fin d'exercice 45,228

Résumé: trop de marchandises en magasin et abus des ventes à crédit. Résultat naturel: annihilation des bénéfices, ce qui déconsidère la coopération la plus simple et la plus fructueuse: la *distributive* du type Rochdale, consistant, on ne saurait trop le répéter, à vendre rigoureusement au comptant, au prix plein du détail, et à réaliser ainsi, au bout du trimestre, du semestre ou de l'année, une épargne ronde destinée à la prévoyance et à la fondation d'un capital.

Mais pourquoi s'étonner qu'on n'aperçoive pas, en allant vers l'Orient, des vérités élémentaires que tant de Français ne prennent pas la peine de discerner?

ASSOCIATIONS DIVERSES.

Production industrielle et agricole; fruiterie (lait, fromage, etc.); magnanerie (une), sociétés viticoles, assurances mutuelles, etc. Tout cela est, pour ainsi dire, un échantillonnage plus ou moins étendu. Rien d'important ni de véritablement intéressant. Bénéfices connus insignifiants ou absorbés par les frais.

Dans le firmement coopératif, la société de production est à l'état de matière cosmique. Deviendra-t-elle un astre ?? ?

ITALIE.

BANQUES POPULAIRES.

Le rôle du statisticien est facile en ce qui concerne les sociétés coopératives italiennes; il n'a qu'à transcrire. Un ardent zélateur, mon confrère Francesco Vigano, s'est livré à une propagande à laquelle sa patrie ne suffit pas; M. L. Luzzatti, avec l'autorité qui appartient à la science et à de hautes positions officielles, a contribué puissamment à l'organisation des banques populaires, leur a donné des conseils et tracé des cadres; il a présidé leurs congrès, inspiré leurs décisions, entretenu leurs zèle tant par son éloquence que par son esprit novateur et pratique. Il a été, il continue à être le Schulze-Delitzsch de l'Italie, comme M. le Dr Ziller celui de

l'Autriche-Hongrie, M. L. d'Andrimont celui de la Belgique, M. de Khitrowo celui de la Russie ; comme M. Ed. Pictet tâche modestement d'être celui de la Suisse. Pourquoi ce rôle n'a-t-il encore été pris ou accepté par personne en France ?

Je me hâte de dire que cette lacune pourrait bien se combler un jour plus ou moins prochain, si j'en juge par l'intéressant récit fait par M. Léon Say de son voyage de 1883, pendant lequel il a observé sympathiquement le fonctionnement des banques populaires italiennes, leur rôle comme caisses d'épargne, et les services rendus par elles à l'agriculture.

Je renvoie mes auditeurs à la brève et instructive publication de M. Léon Say, ainsi qu'à mes propres opuscules de 1881 et de 1883, et je me borne à énoncer l'état collectif des sociétés italiennes au 30 juin 1883, tel que je l'ai reçu de M. le chevalier Pietro Manfredi, qui supplée activement M. L. Luzzatti et met, comme lui, autant de complaisance que de promptitude à fournir les renseignements qui lui sont demandés.

Bilan comparatif pour 1882 et 1883.

Extraits du passif.		
	1882 (206 banques).	1883 (225 banques).
Capital versé.	44,394,073 lres.	48,191,457 lres.
Fonds de réserve.	13,458,417 —	13,972,570 —
Dépôts en comptes courants	»	76,378,366 lres.
Dépôts de caisses d'épargne.	»	133,526,992 —
Bons à intérêts en circulation.	»	26,887,675 —
Ensemble des dépôts.	204,843,840 —	236,793,033 lres.
Dividendes non encaissés.		572,025 —
Divers.		15,970,414 —
Bénéfices nets à répartir		8,294,282 —

Soit 17 p. 100 sur le capital versé.

Extraits de l'actif.	
Fonds de caisse	9,443,122 lres.
Prêts et escomptes	160,180,270 —
Débiteurs en compte courant sur garantie.	18,186,857 —
Effets en souffrance	1,963,585 —
Fonds publics et valeurs industrielles.	54,662,652 —
Immeubles.	3,767,797 —
Mobilier et dépenses de première installation	860,885 —

Répartition des banques par provinces : Piémont, 17 ; Lombardie, 33 ; Vénétie, 30 ; Émilie, 20 ; Toscane, 18 ; Campanie, 15 ; Pouille, 24 ; Basilicate, 11 ; Sicile, 13, etc.

BELGIQUE.

Pour avoir des renseignements sur la coopération en Belgique, je me suis adressé, comme précédemment, à M. Léon d'Andrimont, dont j'avais mis déjà, avec grand succès, la complaisance à l'épreuve.

L'éminent député de Liège, très absorbé par son mandat législatif, ne cesse cependant pas de s'occuper des banques populaires qu'il a tant contribué à fonder,

et dont il préside la fédération. Sur son avis je me suis mis en rapport avec M. A. Micha, vice-président de la banque populaire de Liège et secrétaire général de la fédération, et M. L. Delisse, gérant de la banque populaire de Namur. Ces Messieurs m'ont adressé : l'un, le *Franklin*, de Liège, journal des intérêts populaires; l'autre, le *Coopérateur*, de Namur, organe des mutualités populaires, dont la devise est : « Aide-toi, toi-même. » Dans ces journaux, et dans la correspondance que j'ai reçue, j'ai trouvé à peu près tout ce qu'il est possible ou utile d'apprendre en Belgique sur mon sujet actuel. Ces informations, sauf ce qui concerne les banques populaires, ne sont ni nombreuses, ni importantes et il n'y a lieu de signaler comme entreprise fonctionnant bien, que les *Fourneaux économiques de Bruxelles*, la *Société d'alimentation économique de Liège* et celle de Namur. Il y a aussi dans cette dernière ville, l'*Immobilière*, fondée en 1877 et dont le but paraît être fort analogue à celui des *Building Societies* anglaises. Je n'en ai pas le bilan.

Mes honorables correspondants reconnaissent spontanément que, dans leurs pays, la coopération, loin de faire des progrès, tendrait plutôt à décliner.

Les banques populaires, toutefois, se maintiennent sans s'accroître en nombre. Elles ont même été 21 et ne sont plus que 15; mais ce que leur groupe a perdu en étendue, il l'a gagné en solidité. Trois banques imprudemment gérées ont liquidé; trois autres se sont transformées en *Unions de crédit*. Grand bien leur fasse!....

Au congrès tenu à Dinant, le 9 septembre 1883, il a été constaté que les associés des banques étaient au nombre de 9,768, possédant un capital-actions de 1,948,929 fr.
des dépôts en comptes courants 4,380,504
des réserves 192,361

Le bénéfice à répartir a été de 98,785
soit, en moyenne 5 p. 100.

A l'actif, on remarque :

Caisse	157,929 fr.
Portefeuille.	3,345,714
Dépôts	93,753
Débiteurs en comptes courants.	2,386,416
Hypothèques	86,396
Immeubles.	431,201
Fonds publics.	240,205

etc., etc.

Ce bilan collectif indique des opérations bien conduites et dont il faut faire honneur à des directeurs ou gérants sages et dévoués, ainsi qu'à l'impulsion initiale donnée par Liège et par son député. La banque populaire de cette ville compte à elle seule plus du quart des membres dont j'ai donné le total. Ses actions et sa réserve sont dans des proportions analogues et ses bénéfices sont d'un pour cent au-dessus de la moyenne, c'est-à-dire de 6 p. 100.

J'ai dit quelque part que Liège était le Milan de la Belgique et que M. L. d'Andrimont en était le Luzzatti. Justement, l'année prochaine (1885), un congrès coopératif international devra s'y tenir, et la présidence en sera probablement dévolue au sympathique Italien qui parle français avec tant de charme. Il est grand temps pour nous de préparer nos éléments statistiques si nous voulons figurer à

cette intéressante réunion. Ce n'est pas à la légère que je prononce ces paroles; à Dinant, les coopérateurs belges ont émis le vœu que le Gouvernement exigeât l'enregistrement des sociétés ainsi que cela se fait en Angleterre, en Suisse, en Autriche-Hongrie.

Faute de cette formalité, qui n'a rien de tyrannique, et à laquelle, d'ailleurs, les chambres syndicales sont astreintes, on ne sait où trouver les groupes et l'on n'est pas à même d'échanger des idées, de recommander des méthodes, d'éviter des écueils, de comparer des résultats; et l'on se consume en efforts, peut-être stériles, comme ceux auxquels je me livre depuis des années.

Le gouvernement belge a promis de tenir compte du désir du congrès; de mon côté, je vais pétitionner tout seul auprès du gouvernement français qui est représenté dans la Société de statistique par M. Cochery. Puis-je espérer que notre aimable président mette à me satisfaire une vitesse télégraphique ou tout au moins postale?...

Dans les banques populaires belges, la responsabilité est limitée à tant par action. A Gand, c'est 5,000 fr., à Liège 4,000 fr., à Verviers et autres villes 1,000 fr., à Anvers, Namur, Malines, Dinant, etc., 200 fr. seulement, ce qui est trop peu.

Le crédit populaire sans une étroite solidarité est dangereux et peut conduire à l'improbité; tel était le dogme de Schulze-Delitzsch, et j'en glorifie sa mémoire. Dans la ville de Saint-Nicolas, la responsabilité est solidaire et illimitée.

RUSSIE.

Je n'ai pas l'intention de recommencer aujourd'hui l'histoire, que j'ai tenté ailleurs, des banques populaires russes (1). C'est toujours à la complaisance de M. B. de Khitrowo, de Saint-Pétersbourg, que je dois, non seulement, les renseignements dont je vais donner la substance, mais encore un beau tableau graphique et une statistique détaillée du plus grand intérêt.

Le nombre des dites banques, en 1883, était de mille. — 727 seulement avaient envoyé leurs comptes rendus pour 1882. 717 comptaient ensemble 204,406 membres.

Au 1^{er} janvier 1883, leurs parts ou actions formaient un total de 5,625,981 roubles. (Valeur du rouble argent, 4 fr.)

Les réserves, à la même date, s'élevaient à	620,582 roubles.
Ressources diverses	93,896 —
Dépôts en comptes courants	3,409,335 —
Fonds empruntés	3,921,428 —
Fonds prêtés	12,816,025 —

Bien entendu, je n'indique pas les mutations — entrées et sorties — et je ne transcris que la balance finale. La circulation totale des banques, en 1882, avait été de 65,235,424 roubles.

15 banques avaient subi des pertes s'élevant à 2,195 r., chiffre insignifiant pour un tel mouvement de fonds. Les bénéfices réalisés par le reste étaient de 848,575 r., soit plus de 15 p. 100 du capital-actions.

(1) Voir *Économiste français*, 2 décembre 1882, et *Associations populaires* en 1882.

On ne prête qu'aux actionnaires; ceux-ci ne peuvent posséder qu'une action unique de 50 roubles; ils ont la faculté, comme dans les sociétés coopératives en général, de libérer leur action par acomptes. L'emprunteur étant actionnaire gagne d'un côté ce qu'il perd de l'autre, et un taux élevé d'intérêt peut seul expliquer les bénéfices que je viens d'énoncer.

Il est toujours bon de se rendre compte que le crédit est onéreux, puisqu'il implique la location d'un capital et sa rémunération; il faut donc en modérer l'usage.

Les banques populaires russes sont principalement agricoles; dans les douze dernières années, elles ont extraordinairement progressé, grâce aux conseils et à la direction à la fois morale et matérielle d'une élite modeste, — classe moyenne naissante du grand empire, — et de philanthropes et d'administrateurs éminents, tels que mon correspondant, M. de Khitrowo.

A ce propos, je constate que, presque nulle part, la coopération n'a pu s'établir et avoir un succès durable sans le concours de ce qu'on appelle les *classes dirigeantes*, aristocratie indispensable dont le seul privilège, désormais, peut être le dévouement.

ÉTATS SCANDINAVES.

DANEMARK.

En Danemark, la société coopérative proprement dite n'existe peut-être pas de nom, mais la caisse d'épargne et la banque ouvrière en tiennent lieu. Mes correspondants ne m'ont pas fourni en temps voulu les renseignements que je leur ai demandés; je le regrette, car les Danois ont fait leurs preuves et Copenhague, en particulier, a donné de bons exemples que j'eusse aimé à citer. J'en parlerai une autre fois. (Voir *Associations populaires* en 1882.)

SUÈDE.

Les informations sur la Suède sont venues me trouver sous la forme d'une lettre ouverte de M. L. O. Smith, de Stockholm, adressée aux ouvriers suédois, et traduite en français.

Dans ce document dont le titre principal est le *ring ouvrier*, j'ai trouvé l'expression d'admirables intentions enveloppées dans un langage un peu trop socialiste, un peu trop protectionniste; tendant vers un but pratique par des moyens complexes.

L'auteur vise un bureau central de placement pour les ouvriers de toutes branches; des cuisines économiques destinées à réduire les dépenses alimentaires des remises sur achats de marchandises diverses, une *banque ouvrière*, sorte d'*omnium* du bon marché pour l'acquisition de toutes choses, des demeures saines obtenues en propriété rien que par le paiement du simple loyer, institution d'une pension de retraite pour les ouvriers, avec une subvention considérable de l'État,

fournie par l'impôt sur l'eau-de-vie... que l'on recommande à chacun de ne pas consommer, etc.

Je n'ai pas le temps d'analyser davantage la longue lettre du digne philanthrope et je ne veux pas railler un homme de bon cœur qui réédite, dans l'âge mur, des combinaisons... très séduisantes pour les simples, mais d'une valeur douteuse pour l'homme d'étude.

Une chose surnage : le désir de pousser ses concitoyens à l'économie, à la capitalisation. Quant aux moyens suggérés, ils ne sauraient aisément atteindre le but.

Ce que je trouve d'intéressant, c'est que les caisses d'épargne suédoises possédaient, à la fin de 1881, 173,334,594 couronnes (valeur de la couronne, 1 fr. 39), en augmentation de 15,000,000 couronnes sur l'année précédente, et que ces fonds étaient partiellement employés en prêts, ce qui ramène aux banques populaires, et par là, à la coopération. M. Smith voudrait que ces fonds allassent aux *rings ouvriers*, à la *banque ouvrière*; pourquoi pas? Il paraît que, par ce moyen, on féconderait l'agriculture, l'industrie, la navigation, et l'on détournerait l'ouvrier — désormais content — de la politique, en remplaçant celle-ci par des congrès ouvriers. Ce n'est pas la première fois que je vois la question sociale se résoudre sur le papier.

J'observerai attentivement les expériences de M. Smith et vous en dirai tôt ou tard les résultats.

NORVÈGE.

En Norvège, je me trouve en face d'un véritable savant, M. le D^r Broch, ancien ministre, membre correspondant de notre Institut. Il fait partie de mon auditoire et je le salue avec un cordial respect.

Je lui ai parlé *coopération*; il m'a répondu *caisses d'épargne* sans cependant s'écarter de la question. Ces caisses, fondées en 1822, sont libres. Les unes, et c'est le plus grand nombre, peuvent être considérées comme institutions communales, leurs directeurs étant nommés par les conseils des communes de l'intérieur. Dans les villes, les plus gros déposants choisissent les directeurs. Les ressources sont employées en prêts hypothécaires, en rentes sur l'État, mais de préférence en escompte d'effets agricoles et industriels, principalement sous la forme des *vexelobligationen* payables à longues échéances échelonnées, et rapportant des intérêts variables entre 5 et 10 p. 100. Ces effets sont rarement appuyés sur des garanties matérielles; presque toujours ce sont des cautions personnelles qui y suppléent. L'agriculture, la petite industrie, le travail des artisans tirent grand parti des *vexelobligationen*; mais comme l'amortissement de ces instruments de crédit réclame entre 4 et 10 ans, les caisses d'épargne doivent veiller à avoir toujours en portefeuille une somme suffisante de valeurs de commerce à brève échéance, afin de pouvoir faire face aux demandes courantes des déposants.

Il convient de remarquer que les dépôts ne peuvent d'ailleurs être retirés que dans des délais prévus.

Les bénéfices servent partiellement à augmenter le capital primitif des caisses d'épargne, ensuite à des travaux communaux et à des institutions d'intérêt collectif.

Les statuts des caisses d'épargne sont approuvés par l'État, mais celui-ci, en dehors de cette formalité, n'exerce sur elles aucun contrôle.

En 1840, il y avait 22 caisses, soit 1 sur 57,347 habitants.

1850	90	—	1	—	15,659	—
1860	174	—	1	—	9,245	—
1870	262	—	1	—	6,648	—
1880	311	—	1	—	6,177	—
1882	316	—	1	—	6,038	—

1865 168,715 livrets, 1 sur 10.0 habitants.

1875	274,353	—	1	—	6.6	—
1882	343,983	—	1	—	5.5	—

	DÉPÔTS (en francs).	Par livret.	Par habitant.	CAPITAL par caisse.
1840	9,287,000	232	7.48	817,000
1865	94,844,000	562	56.12	9,260,000
1875	177,325,222	646	92.56	18,473,833
1880	192,376,388	608	100.19	24,647,774
1882	210,648,921	612	110.40	27,195,983

Les déposants ayant à leur crédit plus de 700 fr. étaient, en 1882, au nombre de 18 à 19 p. 100 et représentaient à peu près 80 p. 100 des sommes versées.

A la fin de la même année, les caisses d'épargne disposaient de 238,000,000 de francs, dont les trois quarts étaient employés en *vexelobligationen*. Les frais d'administration s'élevaient, en moyenne, à un demi pour cent du capital.

Si, dans l'acception commune, coopération et sociétés coopératives signifient union des petites ressources au profit des petites gens, on peut dire qu'en Norvège les caisses d'épargne atteignent le même but que les banques populaires dans la haute Italie. C'est ce qui justifie ma citation écourtée de l'excellente statistique de M. le D^r Broch. Mais j'omettrai intentionnellement des caisses ou banques d'un autre caractère et je citerai textuellement les paroles finales de mon éminent confrère, parce qu'à mon sens, elles expriment toute la vérité expérimentale en matière coopérative :

« Il y a aussi, en Norvège, des sociétés de consommation et quelques petites « sociétés de production. Mais ces associations ont pris peu de développements, le « commerce de détail étant, en général, assez bien organisé pour qu'on sente « moins le besoin de leur concours qu'en certains autres pays. De plus, les sociétés « de consommation n'ont pas toujours réussi, parce qu'elles sont sorties de leur « rôle, qui doit être de n'opérer qu'au comptant, tant à l'achat qu'à la vente. C'est « là un principe nécessaire pour que ces associations trouvent le succès. Si l'on en « sort pour travailler à crédit, il faut le génie du commerce et de l'industrie, lequel « ne peut surgir que de l'intérêt personnel, n'être stimulé et entretenu que par lui. « Cela peut se trouver dans les grandes associations où les capacités de premier « ordre sont reconnues et rémunérées selon leur valeur; mais les petites sociétés « ne peuvent espérer introduire cet élément dans leur administration. » Ces paroles norvégiennes sont directement applicables à bien des associations françaises qu'il me reste à énumérer.

FRANCE.

Lorsque le bureau de la Société de statistique me fit l'honneur de me charger de cette conférence, notre ancien président, M. Cheysson, fidèle à ses purs principes de probité scientifique, me recommanda de toujours faire connaître mes procédés d'investigation et de bien indiquer les sources où j'aurais puisé.

J'espère, jusqu'ici, en ce qui concerne les pays étrangers, m'être acquitté consciencieusement de cette tâche. Pour ce qui concerne la France, je n'ai usé que d'un moyen, le seul à ma disposition : l'agitation dans le cercle de mes connaissances. J'ai mis tout le monde à contribution, entretenu une correspondance exagérée, persécuté les députés, les sénateurs, les fonctionnaires, recueilli des indices, trouvé des preuves et acquis ainsi la certitude qu'il existait en ce pays un assez grand nombre de sociétés coopératives sans lien entre elles, et dont l'action, dans la plupart des cas, était empirique.

En France, comme presque partout ailleurs, la création des sociétés viables a été le plus souvent, pour ne pas dire toujours, l'œuvre de gens qu'on appelle *bourgeois*. Ceux-ci, qui n'avaient nul besoin, pour leur compte, de sociétés coopératives, y ont vu un moyen d'habituer la démocratie locale à prévoir, à épargner, à administrer, à se gouverner elle-même, comme la fiction légale lui en donne le droit et même lui en impose le devoir.

Ces *bourgeois* ont donc aidé de leurs conseils et souvent de leur argent, les *prolétaires*, leurs voisins, et tant qu'ils ont conservé leur collaboration aux associés, l'entreprise a bien marché. Lorsqu'ils se retiraient prématurément, la décadence se manifestait, parce que rien ne peut remplacer l'expérience, la direction ni la discipline.

Un certain nombre de patrons, mus, les uns par pure philanthropie, les autres par l'intérêt bien entendu, ont fondé, dans leur centre industriel les sociétés les plus importantes et les plus prospères. Tous n'ont pas fait des ingrats, et certainement ils ont réussi à faire comprendre les bienfaits du capital à un nombre quelconque de leurs ouvriers. Je veux donc citer d'abord quelques-unes de ces associations patronnées ; ce sont, d'ailleurs, les plus importantes de toutes.

ALLIER. — *Forgerons de Commentry.*

Société coopérative de consommation, fondée et patronnée par la compagnie des forges. Directeur : M. A. Gibon, président actuel de la Société coopérative (1).

La Société de consommation date de 1867. Elle a commencé avec 131 actionnaires ; en 1884, elle en compte 445.

Son capital, après amortissement du mobilier et du matériel, s'élève à	120,000 fr.
elle possède de plus une réserve nette, qu'aucun contentieux ne menace, de	30,000
les fonds qui lui sont confiés à titre de dépôts se montent à	460,000
Les ventes en 1883 ont été de	730,000
Bénéfices répartis pour la même année.	76,000

(1) Voir brochure de M. A. Gibon, Paris, Guillaumin, 1883, et à la Société d'économie sociale, 174, boulevard Saint-Germain.

Les résultats collectifs de seize ans sont les suivants :

Ventes	11,885,000 fr.
Bénéfices distribués	846,000
Pain fourni au prix coûtant (économie réalisée).	106,000
Amortissement et réserves	210,000
Total des bénéfices (chiffres ronds).	1,056,000

soit, près de 9 p. 100 sur les consommations.

On lira avec grand profit la conférence que M. Gibon a faite, l'année dernière, à la Société d'économie sociale; il m'a fait de modestes emprunts; j'en profite pour le mettre au pillage. Il cite, comme pourvus d'institutions patronnées, plus ou moins analogues à celles de Commentry, les établissements de l'État situés à Ruelle (Charente), Indret (Loire-Inférieure), La Chaussade (Nièvre); puis, dans l'industrie privée, les usines de MM. Japy frères, Peugeot frères, à Audincourt (Doubs), Lépée frères, la manufacture de Saint-Gobain, et enfin les mines d'Anzin.

Je n'ai pu encore écrire à tous ces endroits et demander des détails, qui, d'ailleurs, élargiraient trop mon cadre; je peux du moins, en raison du conflit douloureux qui existe actuellement, dire quelques mots de la société de consommation d'Anzin.

Fondation en 1868. Les actions sont de 50 fr.; on peut en posséder deux. Les inventaires se font tous les six mois. Au 28 février 1883, 2,625 familles participaient aux avantages sociaux. Les affaires du semestre s'élevaient à. . . . 1,161,848 fr.

Le bénéfice brut était de 198,600

Le bénéfice net de 155,653

soit 13 ¹/₂ p. 100 sur les ventes. La compagnie fait le service financier et favorise l'épargne.

A Fourmies (Nord), centre très peuplé de filatures et de tissages, la *Société industrielle* m'a écrit pour me demander des conseils et une ébauche de statuts, en vue de fonder une société coopérative de consommation pour les ouvriers, j'ai recommandé le type de Commentry, les procédés de Rochdale, ceux de Genève et de Roubaix; les fabricants de Fourmies réussiront-ils à inspirer à leurs ouvriers des sentiments de gratitude? Cela importe peu, et s'ils les aident à capitaliser, le reste viendra peut-être par surcroît.

NORD. — Roubaix.

A part les sociétés patronnées dont je viens de parler, la société coopérative de consommation de Roubaix est la meilleure de France. Elle ne produit et ne vend malheureusement que du pain et je le lui reproche depuis plusieurs années, car, avec son admirable administration, elle enfanterait l'épargne d'une façon aussi habile et aussi abondante qu'aucune *distributive* d'Angleterre ou de Suisse. Depuis que je la connais, elle ne cesse de progresser, que ne vend-elle de l'épicerie, des liquides, etc., etc. ?

Son pain est excellent. Vendu au cours officiel et au comptant, il tient lieu de tirelire aux actionnaires et leur restitue, en fin d'exercice, un bénéfice presque égal au quart de leurs achats.

Au 31 décembre 1883, le capital appelé « cotisations » était de. . . 26,878 fr.

La réserve de. 24,769

Les dépôts de. 30,163

Ces chiffres sont minimes, sans doute, mais l'immeuble social et le mobilier sont amortis et l'on n'a point de dettes; on a vendu pour 297,071 fr., somme qui représente 828,000 kilogr. de pain et un emploi de 600,000 kilogr. de farines. Ces affaires ont produit un bénéfice de 75,690 fr., sans compter les intérêts à 5 p. 100 de tous les fonds, et la société distribue à ses membres un dividende de 24 centimes par franc de consommation (ensemble 72,719 fr.), tout en ajoutant quelque chose à la réserve. Cette répartition équivaut à plus de 270 p. 100 du capital-actions; aussi, les nouveaux adhérents affluent et comprennent l'avantage qu'il y a pour eux à renoncer aux séductions de l'achat à crédit. Les hôpitaux et hospices de Roubaix sont des clients et par conséquent des associés de la boulangerie coopérative; Turcoing, la ville voisine, demande son admission. Quant à Lille, ses représentants n'ont rien eu à me dire.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — *Ile de Ré. La Flotte.*

Boulangerie sociétaire, fondée en 1864 par M. Camille Magué, propriétaire, maire actuel. Président, M. Héraud. État au 31 décembre 1883 :

Capital-actions (208 actions à 5 fr.)	1,040 fr.
Capital supplémentaire (de garantie)	7,092
Montant des ventes.	42,170
Bénéfices partageables tenant lieu de réserve	5,564

Les actionnaires sont au nombre de 208; ils n'ont droit qu'à une action de 5 fr. chacun et sont tenus à fournir comme entrée, une part du fonds de garantie, lequel leur rapporte intérêt.

Administration parfaite. Comptabilité modèle. Je n'ai qu'une critique à faire à mes compatriotes de La Flotte : ils ont le tort, à mon avis, de faire comme prix de vente, une concurrence ruineuse aux marchands et de ne pas mettre en pratique la devise de Rochdale : *Live et let live*. Ils vendent au comptant, et je les en loue ; à ce point de vue, ils moralisent le commerce. Mais ils font payer à leurs adhérents le pain de 2^s,500 moins cher que la taxe officielle sur laquelle se règlent les boulangers, et cette différence a été, en 1883, de 19 centimes par pain. Je ne défends pas la taxe, tant s'en faut; mais, puisqu'elle existe, qu'on la prenne donc pour base, et qu'à l'inventaire, on crédite l'actionnaire de la différence; l'épargne automatique étant créée, on la gardera au lieu de la dépenser au jour le jour et c'est la prévoyance qui en tirera parti.

D'après les calculs mêmes de mon ami, M. Héraud, qui préside la société, chaque actionnaire économise en moyenne 80 fr. par an sur l'achat du pain de sa famille, c'est-à-dire qu'il reproduit seize fois la pièce de cent sous de son action, le capital de garantie n'ayant droit qu'à l'intérêt. *C'est un placement à seize cent pour cent*, aussi miraculeux que la biblique multiplication des pains. Cette somme, gardée pour le compte des adhérents pendant les 19 années d'existence de la société eût formé un total de 319,200 fr. Quelle force eût représentée cette accumulation de capital, surtout si on l'eût fait fructifier en l'augmentant d'autres produits coopératifs !

Mes amis sont des gens de tête et de cœur, mais non des entêtés ; je les conjure de méditer ces réflexions.

Il y a une seconde boulangerie coopérative à La Flotte et il y en a dans sept communes sur neuf de l'île de Ré. C'est la capitale (Saint-Martin) et la petite com-

mune des Portes qui en sont privées. Ces sociétés ont imité l'organisation modèle de M. Camille Magué, et en réalité, à part les réserves que je viens de formuler, elles ne pouvaient mieux faire.

Sur le continent de la Charente-Inférieure, trois villes importantes, La Rochelle, Rochefort et Royan, ont des sociétés semblables et je sais qu'un certain nombre de petites localités qu'on ne me mentionne pas, en sont également pourvues.

Les populations insulaires sont portées à l'initiative, au *self help* et à l'esprit de mutualité.

L'île de Ré, sous ce rapport, peut donner à la France tous les bons exemples. Presque toutes les communes y ont une société philanthropique, des comités électoraux, des comités d'écoles, des bibliothèques ; à La Couarde, j'ai été reçu, il y a quinze ans, dans le sein d'une société littéraire, et tout cela est coopératif. Rien d'officiel ; c'est l'œuvre d'un peuple de vigneron, de matelots et de paludiers épris de démocratie, mais qui recherche autour de lui une aristocratie, celle de la capacité, et la met à sa tête. En vérité, cette motte de terre, battue par la vague océanique, est glorieuse ; exempte de la routine provinciale, elle est, en même temps plus libérale que révolutionnaire. A La Flotte, outre les associations diverses que j'ai citées, et auxquelles il faut ajouter les sociétés musicales, celle des sauveteurs, celle de la Marine pour venir en aide aux veuves et aux orphelins des sociétaires morts à la mer, il y a deux sociétés dites *des Cultivateurs* pour s'aider en cas de maladies ou d'accidents. « A certaines époques, écrit M. Héraud, les bras manquent « et l'on ne peut trouver des travailleurs. Les associés vont régulièrement, et quelle « que soit la saison, chacun à son tour, cultiver les propriétés de celui qui est ma- « lade jusqu'à complète guérison, de sorte que le travail se fait et les récoltes se « rentrent. »

Ces associations sont libres et spontanées ; elles groupent des intérêts collectifs matériels et moraux, mais elles considéreraient le collectivisme comme une sorte de charabia. Si même on ne pratique pas la coopération *capitalisante* comme je la recommande, cela tient évidemment à ce que, par tradition, l'économie et l'épargne vivent là parallèlement comme deux sœurs jumelles et paraissent être des vertus locales.

Le seul reproche que j'ai fait aux insulaires passe donc par-dessus leurs têtes et va atteindre plutôt les endroits de terre ferme où les sociétés coopératives, en réduisant ou en annulant les bénéfices, font une besogne quelque peu stérile.

CHARENTE. — *Angoulême.*

Boulangerie coopérative. — Même système qu'à La Flotte, mais importance plus que décuple. Mêmes éloges à faire, accompagnés de la même réserve. Un bénéfice insignifiant est prélevé pour couvrir les frais et subventionner les institutions de bienfaisance. Le local et un outillage perfectionné ont été amortis sur ces modiques prélèvements. En 1883, on a fait un chiffre d'affaires de 513,391 fr. en vendant fort au-dessous de la taxe, un excellent pain, à 1,548 sociétaires. Tous les boulangers de la région ont dû capituler devant cette concurrence et vendre de 23 à 28 centimes le kilogramme, pendant que le cours était à Poitiers de 32 centimes, à Périgueux de 34, à Bordeaux de 35, à Lyon de 37, à Paris de 40.

Le conseil d'administration a constaté que l'économie résultant par jour de la

coopération pour chaque famille était de 40 à 50 centimes ; la moyenne est donc de 164 fr. pour un exercice. — Ne vaudrait-il pas mieux faire comme à Roubaix et démontrer, à la fin de l'année, aux sociétaires, qu'ils peuvent subventionner leur société de secours mutuels, la caisse de retraite pour leur vieillesse et avoir encore un joli dépôt à la caisse d'épargne pour l'imprévu ou même pour devenir un peu propriétaires ?

J'ai dit ailleurs que la société Angoumoise eût pu être millionnaire et j'ai été trop modeste ; il est encore temps pour elle de s'y mettre et d'ajouter d'autres contingents à son commerce de pain. C'est un changement de statuts à faire et les « bourgeois » distingués et dévoués qui dirigent l'entreprise auraient certes assez d'influence pour obtenir les modifications nécessaires.

L'honorable M. Laroche-Joubert, député de la circonscription, est un partisan déterminé de la coopération, et dans ses usines, il la met en pratique de la façon la plus fructueuse pour son personnel sous la forme tutélaire dite *participation*. J'ai reçu les statuts de ces affaires fort intéressantes, qui sortent de mon cadre, et c'est une grande satisfaction pour moi de pouvoir me livrer, à ce sujet, sans arrière-pensée, à l'éloge d'un adversaire politique qui fait une belle et large démonstration de l'harmonie des intérêts bien compris. Les collaborateurs de tout ordre de M. Laroche-Joubert deviennent des capitalistes en même temps que lui, et je lui ai entendu dire que sur cinq millions de francs consacrés à son industrie, ses employés et ses ouvriers possédaient trois millions et demi sans que ses profits personnels diminuassent.

Ses amis et son fils qui administrent ou contrôlent la boulangerie coopérative pourront lui demander conseil, et il répondra vraisemblablement que ce qu'il faut au « *plus grand nombre* » c'est du capital, encore du capital et toujours du capital, mais créé par le *prolétariat* lui-même, ainsi qu'il peut le faire par les procédés simples et ingénieux déjà employés avec succès dans d'autres pays. Le rapport du conseil signale la présence de boulangeries coopératives à Ruelle, Lavalette, Magnac, Montmoreau, Blanzac, Saintes, Jonzac, Migron, et dans d'autres communes que j'ai déjà nommées. (Voir *Associations populaires* en 1882.) Un vœu est émis par l'Assemblée générale de la société, tendant à obtenir la création au ministère du commerce ou de l'agriculture d'une division dite des *Sociétés coopératives*, où se trouveraient centralisés tous renseignements et études pour faciliter la formation des dites sociétés.

Je réponds pour le Gouvernement qui ne m'en a pas chargé, et je reconnais que la statistique demandée est bien du ressort de l'État, mais qu'une *division* n'est nullement nécessaire.

Le bureau de notre collègue, M. T. Loua, s'acquitterait parfaitement de cette tâche si on l'y invitait ; mais déjà, il existe au ministère de l'intérieur, un *bureau des sociétés professionnelles*, dont le chef est l'honorable M. Barberet, lequel, vraisemblablement ne demanderait pas mieux que de se charger d'un travail qui doit faire partie de ses attributions.

GIRONDE. — Bordeaux.

Union économique. — Président, M. Paul Dupuy, professeur agrégé à la Faculté de médecine, et de plus économiste distingué. Société analogue aux coopératives bourgeoises de Londres, moins l'importance.

Les adhérents payent une modique rétribution mensuelle et jouissent, chez tous les fournisseurs désignés, par l'entremise de l'administration, d'une remise sur tous leurs achats au comptant. La société a aussi son propre magasin dont le débit tend beaucoup à s'accroître.

Actions de 50 fr., comme dans les associations ouvrières, et faculté de se libérer graduellement.

La plupart des sociétaires laissent leurs remises en compte courant et ont un intérêt de 5 p. 100 sur leurs dépôts. — Le nombre des adhérents est d'environ 300, dont la plupart sont des *bourgeois* ou des personnes non adonnées aux travaux manuels, mais qui ont voulu s'associer aux efforts de M. Dupuy et faire quelque chose pour les « classes laborieuses ».

L'appétit est venu en mangeant et l'on a pris goût au bon marché. Le chiffre d'affaires en 1882-1883 a été de 54,102 fr. pour 12 mois; là-dessus, on a obtenu des remises s'élevant à 4,701 fr. L'exercice courant sera, selon toutes les apparences, d'un quart en plus.

Les huit premières années ont donné une somme de ventes de 444,839 fr. et les remises 34,938 fr., soit près de 8 p. 100 (1).

Société coopérative d'épargne et de consommation de Bordeaux. — Cette société est nouvelle et je n'ai pas de compte rendu de ses opérations. Elle est spécialement ouvrière. Elle opère comme l'Union économique. Je voudrais apprendre des noms d'hommes expérimentés et désintéressés placés à sa tête ?...

Société d'épargne et de prévoyance de Saint-Remy, à Bacalan (Bordeaux). — Fondée en 1872 sous l'impulsion de mon ami, M. J. B. Lescarret, professeur d'économie politique et secrétaire de la municipalité. — Environ 250 sociétaires, composés des plus pauvres ouvriers de Bordeaux. Ils écoutaient jadis avec une méfiance ironique les conférences à la fois familières et savantes de l'excellent professeur. Celui-ci, discernant les sentiments qui les agitaient, leur proposa un jour nettement de fonder, sous sa direction, une société de prévoyance, et leur promit de les rendre tous capitalistes. Les uns sourirent, d'autres maugréèrent, mais 25 s'inscrivirent. Ces clients de la société étaient dans un milieu découragé et insouciant à la fois, où, à travers des intermittences de chômage, on gagnait de 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c. par jour; les femmes de 2 fr. à 2 fr. 50 c. La peste du crédit les retenait, débiles et démoralisés, dans les liens de leurs fournisseurs. Il fallait poser avec simplicité le problème de leur libération, et M. Lescarret le réduisit à ces deux termes: n'acheter qu'au comptant; fonder un capital. Ce capital obtenu, si petit qu'il fût, ne tarderait pas à se gonfler; plus tard, on verrait à lui donner une destination, soit collective, soit individuelle. Il fut convenu qu'on pourrait faire ses versements par 50 centimes à la fois.

Dès le début, à la grande surprise de l'ensemble du personnel, on réunit 700 fr. Cette somme fit, comme on dit, la boule de neige; on organisa la coopération; celle-ci fut fructueuse. Les bénéfices s'accumulèrent; l'achat au comptant s'accéléra; les modestes dépôts allèrent sans cesse grossissant et la société fonctionna à la fois comme *distributive* et comme banque populaire ou caisse d'épargne. Le

(1) Voir *Associations populaires en 1882*.

socialisme ignare et menaçant fut désarmé et une partie du *prolétariat* bordelais comprit l'alliance effective du capital et du travail, sans rien prétendre obtenir de la mendicité ni de la violence.

Impassible devant les sarcasmes des sceptiques et devant l'indifférence des fatalistes, M. Lescarret a persévéré et le succès a été sa récompense. On peut l'imiter partout si l'on sait *vouloir*.

Je n'ai pas le bilan détaillé de la société de Saint-Remy, mais je sais qu'au 31 décembre 1882 elle possédait 25,162^f05^c

Les versements en 1883 avaient été de 18,048 50

Total. 43,210 55

Remboursements aux sociétaires au cours de l'exercice 9,842 94

Avoir au 31 décembre 1883. 33,367^f61^c

On remarquera la supériorité des dépôts sur les retraits.

Emploi des fonds :

A la caisse d'épargne 5,443^f13^c

A la caisse de M. Gounouilhou 27,468 »

Aux mains du trésorier 456 48

Total égal. 33,367^f61^c

Cet exemple donné par les manœuvres et les tonneliers de Bacalan est un des plus démonstratifs parmi ceux qu'offrent les sociétés coopératives françaises. Mais ne perdons pas de vue qu'il y a un *Deus ex machinâ* !

ISÈRE. — Vienne.

La Fédération. — N'a pas répondu à ma demande de compte rendu. C'est une société de consommation importante, à laquelle, l'an dernier, j'ai adressé de discrètes critiques tempérées par quelques éloges. Il y a dans la même ville une *société coopérative drapière* qui lutte, me dit-on, contre de grandes difficultés ; c'est vraisemblable et toutes les associations populaires de production, ou presque toutes, sont dans le même cas.

Enfin, l'honorable M. H. Couturier, député de l'Isère, me parle d'une « société agricole industrielle de Beauregard » et a la bonté de me promettre des renseignements ; je les attends.

Grenoble.

L'association alimentaire de Grenoble commence à être pour moi une vieille amie ; j'en ai souvent parlé, toujours avec de grands éloges.

Ses affaires, en 1882, se sont élevées à une somme de 218,813^f80^c

Ses bénéfices de provenances diverses ont été de 8,786 85

Mais elle ne cherche pas de bénéfices et se borne à faire beaucoup de bien ; elle y réussit en contrariant toutes mes idées, et je l'en félicite cordialement.

Elle possède une réserve de 52,844^f

Son fonds de récompense et de secours aux employés est de 13,244

Elle délivre des portions d'aliments sur place ou en fournit qu'on emporte à domicile. L'organisation est la perfection même et chacun, depuis les plus hautes personnalités de la ville jusqu'aux simples ouvriers, comprend ses devoirs, ici de direc-

tion, là de contrôle, de cordiale entente et de salubre discipline. On paie en jetons achetés d'avance ; c'est dire que tout se fait au comptant.

L'exercice de 1883 sera aussi satisfaisant que les précédents, bien qu'il ait fallu payer la viande 21 centimes par kilogramme de plus que précédemment et porter, en conséquence, le prix de la portion, de 20 centimes à 25, ce qui est encore bien bon marché. Il est cependant intéressant de remarquer que cette majoration a réduit quelque peu la demande de la viande, que, sans doute, le consommateur remplace par un mets moins nutritif.

Depuis sa fondation, la société a fait plus de quatre millions d'affaires. En augmentant tous les prix de 10 p. 100 seulement, on eût vendu :

La soupe (un litre) . . .	11 centimes,	au lieu de	10
La viande	22	—	20
Les légumes	11	—	10
Le pain (132 grammes) .	5 1/2	—	5
Le vin (1/4 litre) . . .	11	—	10
Le dessert	11	—	10

Cela eût constitué un bénéfice de 400,000 fr. au profit collectif de l'association, et vraisemblablement, malgré ce que je viens de dire, cela n'eût pas fait fuir les consommateurs, transformés assez rapidement en petits capitalistes. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait ? Peut-être, parce que la prévoyance et la mutualité sont déjà en très grand honneur dans l'intelligente ville de Grenoble. Je persiste dans ce *desideratum*, tout en reconnaissant que M. le président Sestier et ses excellents coopérateurs sont des citoyens modèles et des maîtres.

GARD. — Nîmes.

L'*Abeille nîmoise* a été fondée en 1883 sous l'impulsion active et éclairée de M. de Boyve. Aidé de quelques amis de la classe bourgeoise, unis à un nombre beaucoup plus grand d'ouvriers, M. de Boyve a accepté les fonctions de trésorier, et là, comme dans les autres sociétés mutuelles dont il s'occupe, il a recruté un noyau d'adhérents qui, au bout de trois mois, était déjà de 224 membres et avait fait 10,000 fr. de ventes au comptant aux prix des marchands.

Les premiers bénéfices nets ont atteint 10 p. 100 sur la consommation.

Les denrées sont parfaites, le crédit est proscrit ; l'organisation, étudiée à fond avant le début, est basée sur les principes coopératifs les mieux vérifiés par l'expérience. Autrefois à Nîmes, il y a 14 ans, on fit une tentative et l'on échoua. Maintenant, le succès est certain.

A la coopération pratique on joint des conférences sur des sujets d'ordre économique, suivies de causeries et de discussions courtoises, entre gens de rangs sociaux divers dont le contact mutuel est fort utile et tend à dissiper de dangereux malentendus et des préjugés hostiles. J'espère pouvoir, dans peu d'années, signaler l'*Abeille nîmoise* comme une *coopérative* modèle sous tous les rapports. Elle fera des bénéfices et les emploiera sagement.

Aux réunions, on ne parle ni politique ni religion ; on s'est rendu compte que ces deux éléments sont fatals aux associations. Le beau idéal serait, à Nîmes, de réunir les catholiques et les protestants sur ce terrain commun.

Mais ce serait peut-être trop demander à d'ardents méridionaux ?..

Au dernier moment, j'ai eu connaissance de deux petites sociétés coopératives nîmoises dont je ne peux aujourd'hui parler longuement ; ce sont :

1° *La Solidarité*, 38 membres, capital 1,717 fr., ventes 2,187 fr., bénéfices 155 fr., mobilier amorti.

2° *La Renaissance* (boulangerie), 148 membres, capital 5,072 fr., ventes 24,733 fr., bénéfices nets 766 fr. Je ne perdrai pas de vue ces intéressantes associations.

YONNE. — *Bléneau*.

Boulangerie coopérative, fondée et présidée par l'honorable M. Dethou, député de l'arrondissement de Joigny. Excellente organisation, bonne comptabilité. Principes semblables à ceux qui inspirent les boulangeries d'Angoulême et de La Flotte, c'est-à-dire que le bénéfice est l'accessoire et l'économie le principal, elle atteint fort bien son but.

La commune de Bléneau compte 2,111 habitants et possède 4 boulangeries en outre de la coopérative.

Celle-ci, en 1883, a fait 30,741 fr.
d'affaires et a gagné 1,111

Le capital social n'étant que de 3,000
représentés par 50 actionnaires à 60 fr. chaque, le bénéfice ressort à 37 p. 100.

Mais on n'a distribué que 300 fr. aux capitalistes ; on a rétribué les fonctionnaires de l'association jusqu'à concurrence de 115 fr.
et porté à la réserve. 696

La société, en dix mois d'exercice, a vendu le pain blanc de première qualité 29 centimes le kilogramme, et pendant les deux autres mois, 30 centimes.

Lors de la fondation, en 1873, on a produit . . . 1,369 kilogr. de pain ;
depuis, en 1875 53,935 — —
1878 65,784 — —
1880 98,748 — —
1883 102,732 — —

à 5 centimes, en moyenne, au-dessous du prix marchand. Les familles ouvrières dignes d'intérêt sont admises à l'achat sans pour cela avoir souscrit d'actions. On leur délivre des cartes.

Les boulangers de Bléneau ne doivent pas voter pour M. Dethou, car, il faut en convenir, le bon législateur ne leur laisse que les yeux pour pleurer. Je juge inutile de répéter mes arguments contraires à la vente au-dessous du cours moyen et favorables à l'épargne mécanique ; il faudra bien qu'on se rallie à mon système ; je ne l'invente pas et ses preuves sont faites.

* * *

Il y a à Bléneau une autre société recommandable au plus haut point, et qui, par sa constitution, mérite d'être considérée comme coopérative. C'est *l'Apprentissage*, présidée par l'infatigable M. Dethou, et dont le nom explique le but. L'enseignement professionnel y est donné avec grand succès à des jeunes filles ; et celles-ci, à leur sortie, sont munies, soit de connaissances industrielles suffisantes, soit d'un brevet d'institutrice qu'on les a mises à même d'acquérir. *L'Apprentissage*, fondé en 1874, constitue un acte remarquable d'initiative privée. Le capital social primitif

est de 7,380 fr., formé au moyen de 82 actions de 90 fr. Des bourses nationales, départementales et municipales y sont accordées, et un budget que j'ai eu sous les yeux comportait des recettes de 17,146^f61^c
des dépenses de 14,508 62

d'où un bénéfice net de 2,637^f99^c

Cette somme a été, je crois, employée de telle sorte, que les actionnaires en conserveront plus de satisfaction intime que de profit.

LOIRE. — *Saint-Étienne.*

La Ruche Stéphanoise, société coopérative vendant épicerie, boulangerie, draperie, vins et spiritueux, etc.

Compte rendu au 31 juillet 1882; exercice de seize mois :

Nombre de membres.	?
Capital	48,661 fr.
Réserve	33,695
Chiffres d'affaires	566,932
Bénéfice net	18,021

Bilan peu explicite. On vend visiblement trop bon marché et l'on accorde du crédit. Je n'ai pas aperçu un clair détail des frais généraux. La direction, cependant, paraît active et intelligente; elle a peut-être besoin d'étudier ce qui se fait en Angleterre et en Suisse.

La Ruche du Midi. — Société de même nature. Les documents me manquent.

La Société des ouvriers réunis. — Production. — Meubles. — Pas de renseignements.

La Société de crédit au travail, fondée en 1866. — A liquidé en 1882. — Se reconstitue.

Enfin, on m'a encore signalé, dans la Loire, à Rive-de-Gier: une société coopérative de boucherie et une société coopérative de boulangerie; à Saint-Chamond: une boulangerie coopérative.

Mais je suis dans l'ignorance de ce que font ces associations.

RHÔNE.

Mes informations sur ce département languissaient, se raréfiaient; je crois que j'avais fait trop peu de compliments aux coopérateurs locaux, et j'oubliais que les peuples, pas plus que les rois, ne trouvent les flatteurs « détestables ».

Dans ma détresse, j'ai invoqué le concours du préfet du Rhône, M. Massicault, et ce magistrat exceptionnel, non seulement m'a répondu fort cordialement, mais encore s'est intéressé à mon enquête et est devenu, en France, mon plus généreux collaborateur.

Je le remercie chaleureusement et je l'offre en exemple à tous ses collègues; je compte demander au ministre le concours direct ou indirect de ceux-ci, afin que la France rivalise avec la Suisse en attendant l'inscription obligatoire des sociétés.

Mon éminent correspondant a relevé, dans le Rhône, 50 sociétés coopératives et m'en a fourni, comme suit, le classement professionnel distinct :

	5 sociétés de production, s'occupant de tissus, de typographie et de fournitures pour chaussures ;
16	— de consommation (épicerie);
20	— — (boulangerie);
5	— — (épicerie et boulangerie);
2	— — (boucherie);
2	— — (vins).

La ville de Lyon, à elle seule, compte 31 de ces associations; les 19 autres sont réparties entre les communes de Tarare, Thisy, Bourg-de-Thisy, Villefranche, Grandris, Oullins, Cours, Sainte-Foy-l'Argentière, Givors, l'Arbresle et Villeurbanne. (Voir tableau M.)

TABLEAU M. — *État des sociétés coopératives de production, de consommation et d'alimentation existant dans le département du Rhône à la date du 1^{er} janvier 1884.*

COMMUNES.	SIÈGE SOCIAL.	DÉNOMINATION.
I. — Sociétés coopératives de production.		
Tarare	rue Déguirasse, 6.	Union des Tisseurs de Tarare (fabrication des plumetis, soie et nouveautés en tous genres, draperies et rouenneries au détail) [Dusserre et C ^{ie}].
Tarare	rue de Burie, 9.	Société de l'industrie tararienne (fabrique de tissus façonnés) [Louis Faye et C ^{ie}].
Lyon	rue de la Barre, 12.	Association typographique lyonnaise (ouvriers).
Lyon	rue Thomassin, 31.	Société lyonnaise anonyme de fournitures pour la chaussure (patrons et ouvriers).
Lyon	rue Ferrandière, 52.	Imprimerie nouvelle (association syndicale des ouvriers typographes).
II. — Sociétés coopératives d'alimentation et de consommation.		
<i>1^o Épiceries.</i>		
Lyon	rue Tête-d'Or, 40.	Association des consommateurs (Perroud et C ^{ie}).
Lyon	rue Dumeuge, 11.	Épicerie ouvrière.
Lyon	rue de la Charité, 66.	Union des Travailleurs.
Lyon	rue Perrod, 11.	Société alimentaire des Tapis.
Lyon	r. François-d'Assise, 12	Société commerciale du Mont-Sauvage (Saquin et C ^{ie}).
Lyon	rue de Nuits, 7 et 9.	La Prévoyante.
Lyon	rue Bissardon, 2.	Société alimentaire du Clos-Bissardon.
Lyon	rue Juiverie, 7.	L'Économie ouvrière.
Lyon	rue Pouteau, 18.	La Ruche.
Lyon	rue des Gloriettes, 7.	L'Émancipation des consommateurs.
Lyon	r. Dumont-d'Urville, 23	L'Espérance ouvrière.
Lyon	rue Saint-Georges, 35.	Union des Répartiteurs équitables.
Lyon	rue Ozanam, 12.	La Coopérative.
Tarare	rue Grande, 37.	Société des travailleurs réunis de Tarare.
Thizy	rue du Midi.	La Laborieuse de Thizy.
Bourg-de-Thizy.	»	L'Union.

COMMUNES.	SIÈGE SOCIAL.	DÉNOMINATION.
2° Boulangeries.		
Lyon	r. du Chariot-d'Or, 24.	Boulangerie sociale de prévoyance.
Tarare	rue Champagne, 4.	Société alimentaire des ouvriers de Tarare.
Villefranche	rue Nationale, 65.	Boulang. sociale de prévoyance de Villefranche.
Grandris	»	Boulangerie sociale de Grandris.
Lyon	petite rue de Cuise, 8.	L'Avenir économique.
Oullins	grande r. d'Oullins, 90.	Boulangerie coopérative d'Oullins.
Lyon	rue Saint-Georges, 56.	Union de l'Épi fleuri.
Lyon	r. du Bon-Pasteur, 46.	Boulangerie du Bon-Pasteur.
Cours	»	Boulangerie sociale de prévoyance de Cours.
S ^{te} -Foy-l'Argentière	»	Société coopérative de consommation de Sainte-Foy-l'Argentière.
Givors	impasse de la Platière.	Boulangerie coopérative des travailleurs de Givors.
Lyon	rue de Castries, 5.	Boulangerie coopérative du 2 ^e arrondissement.
Lyon	rue Perrod, 20.	Boulangerie ménagère (Max, Delpeux et C ^{ie}).
Lyon	rue des Tanneurs, 17.	Boulangerie de l'Union des Travailleurs de Vaise.
Lyon	rue du Pavillon, 3.	Boulangerie des familles.
Thizy	rue de Vessin.	Boulangerie nationale de Thizy.
Lyon	rue de la Vigilance, 4.	Association des travailleurs de la Guillotière.
Givors	rue des Étables, 31.	Boulangerie coopérative de Givors.
Lyon	rue de Bourgogne, 46.	Boulangerie ménagère de Vaise.
Lyon	r. du Chariot-d'Or, 27.	L'Union des Familles (boulangerie ménagère et caisse de retraites pour la vieillesse).
3° Épiceries et boulangeries.		
Lyon	cours Vitton, 6.	L'Union ouvrière.
Lyon	rue Saint-Clair, 58.	L'Union commerciale.
Lyon	rue de Trion, 83.	Union des Consommateurs.
Lyon	rue Bodin, 8.	Avenir des Travailleurs.
L'Arbresle	»	Société alimentaire de l'Arbresle.
4° Boucheries.		
Cours	»	Boucherie coopérative de Cours : la Confiance.
Givors	rue de Lyon.	La Fraternelle, société coopérative de boucherie à Givors.
5° Vins.		
Villeurbanne	c. Lafayette prolongé.	Cuisine alimentaire économique des ouvriers corroyeurs de Villeurbanne.
Villeurbanne	rue de la Reconnaissance, 1.	Cuisine corporative des chevriers et maroquiniers de la maison Perrin, Burnery et C ^{ie} de Villeurbanne.

Malgré mes invitations aux sociétés lyonnaises, je n'ai, jusqu'ici, reçu le compte rendu que d'une seule d'entre elles : la *Boulangerie ménagère*, dont le bilan, à la fin du second semestre de 1883, montre les chiffres suivants :

Capital	8,000 fr.
Réserve	8,000
Caisse des retraites	6,334
Chiffre d'affaires, 6 mois (89,569 kilogr. de pain)	32,317
Bénéfices	2,561

Je remercie les administrateurs qui m'ont prodigué les documents ; ces Messieurs ont de l'ordre, une bonne comptabilité, des intentions admirables ; mais.... ils pa-

raissent vendre un peu trop bon marché. Et puis je remarque une somme de 5,880 fr. due par des sociétaires : c'est inexcusable. On passe même déjà, par profits et pertes, une somme de 300 fr. pour amortir une partie de ce débit considéré comme irreouvrable. De quel droit nourrit-on les uns aux dépens des autres, sans demander au préalable l'assentiment des payeurs ? Il faut que la Boulangerie ménagère proscrive le crédit ou qu'elle en meure ; c'est une expérience cent fois faite et qu'il est inutile de recommencer.

Aujourd'hui même, je reçois l'avis de la fondation à Lyon, 20, rue Lafont, d'une *Société coopérative de consommation et d'épargne*. M. Maréchal, qui l'organise, me demande conseil sur le projet qu'il va soumettre aux adhérents. A première vue, je ne trouve qu'à approuver dans ce plan sommaire.

MAINE-ET-LOIRE.

Angers et Cholet. — Dans chacune de ces deux villes, il y a une boulangerie coopérative ; je n'en ai pas de compte rendu.

SEINE-ET-MARNE.

A Coulommiers, on m'apprend l'existence de sociétés coopératives ; je me renseignerai plus tard sur leur compte.

HÉRAULT.

A Montpellier, société coopérative en formation. Les fondateurs ont demandé des conseils à la Société de consommation de Genève. On ne saurait puiser à meilleure source.

MARNE. — Reims.

C'est à Reims qu'existe le plus important groupement coopératif de France, sous le titre : *Établissements économiques des sociétés mutuelles*. Vente à peu près au prix coûtant et sans crédit. Pas d'épargne automatique. Rouage presque grandiose fonctionnant pour donner des résultats insignifiants. J'ai dit ailleurs mon sentiment sur cette affaire et j'ai fait l'éloge du dévouement de ceux qui la conduisent ; mais je persiste à les blâmer de faire une sorte d'agitation à vide, au détriment des marchands. Ils pourraient se borner à vendre, au même prix que ces concurrents, des marchandises meilleures, en faisant mettre de côté par leur clientèle, un capital de 160,000 à 200,000 fr. par an. Je n'ai pas vu un compte rendu depuis deux ou trois ans.

SEINE-ET-OISE. — Sévres.

Il y a quelque temps, j'eus la curiosité d'acheter, beaucoup trop cher, un journal intitulé *le Cri du Peuple*. J'y trouvai un entrefilet qui piqua ma curiosité ; on y disait que la société coopérative *la Ruche sévrienne*, probablement ignorante jusqu'alors des vrais principes, venait de se réorganiser sur des bases « révolutionnaires ».

L'accouplement des mots coopération et révolution me paraissant incompréhensible, j'écrivis tout simplement à la société, et je reçus de celle-ci, sans délai, une lettre claire, correcte, d'un excellent style, et bien faite pour provoquer l'estime et la sympathie. On avait commencé en 1880, mais on languissait en faisant un chiffre de vente dérisoire.

Les persévérants fondateurs usèrent alors, avec le concours de M. de Hérédia, de la ressource des conférences, et il paraît que ce fut le « *fiat lux* » de la population locale, car de nouveaux actionnaires s'inscrivirent et, grâce à une organisation de service à domicile qui leur évita des dérangements, on vit s'élever les affaires :

En 1881 à la somme de	100,000 fr.
En 1882 à la somme de	128,000
En 1883 à la somme de	135,000
On atteindra, en 1884, au moins	150,000

Le capital, fixé primitivement à 5,000 fr., est aujourd'hui de 20,000 fr. ; il sera porté, en juillet, à 30,000 fr.

J'ignore quels sont les frais généraux et les bénéfiques, mais mon correspondant me laisse l'esprit tranquille, et je crois que la révolution signalée par le *Cri du Peuple* doit consister dans le remplacement du cabaretier par la caisse d'épargne.

ALPES-MARITIMES. — *Banque populaire de Cannes.*

Depuis longtemps, je suis, avec infiniment d'intérêt, les affaires de cette société coopérative, dont M. Francesco Viganò est le président honoraire et dont MM. Legoff et Guize sont les directeurs.

Au 31 janvier 1884, le capital est de	1,000,000 ^f » °
La réserve de	231,734 33
Comptes courants créditeurs	971,744 90
Dépôts de fonds	2,127,495 01
Dividendes à retirer	11,149 99
Profits et pertes	159,809 53
Total du passif	<u>4,501,933^f 76°</u>
Portefeuille { Effets	1,909,884 ^f 02°
{ Fonds publics.	256,414 45
Ensemble	2,166,298 ^f 47°
Caisse	258,357 06
Comptes courants débiteurs	2,068,017 41
Frais généraux	8,544 90
Intérêts sur dépôts et coupons	715 92
Total de l'actif	<u>4,501,933^f 76°</u>

Ce bilan est sans doute de quatre mois, l'exercice semestriel se terminant ordinairement fin de mars. Il se présente fort bien. Pour le juger à fond, il faudrait connaître beaucoup de détails, les coutumes locales, les facultés de retrait des dépôts, la nature des gages sur lesquels reposent les avances.

La banque populaire de Cannes travaille avec le public non actionnaire; elle a fait, les dernières années, de beaux bénéfiques et a fortifié sa réserve, ainsi que je me suis permis de le conseiller aux hommes jeunes et laborieux qui la gèrent.

Aujourd'hui, je lui suggérerais uniquement, jusqu'à nouvel ordre, de restreindre les affaires, de n'accepter de dépôts qu'à longs termes, en ne payant que de modiques intérêts; enfin, je serais d'avis que, cette année, au moins, elle ne distribuât rien à ses actionnaires. Avec une telle ligne de conduite, elle ferait bravement face à une crise financière d'une nature spéciale au littoral méditerranéen, que je vois depuis longtemps se préparer et qui va fatalement naître de la débauche de spéculation sur les immeubles, à laquelle toute la population locale s'est livrée.

Lorsqu'on vit du crédit, on est inexcusable de n'en pas comprendre les périls;

j'ai signalé très haut, il y a un an, ceux qui menaçaient Cannes et je compte fermement sur une clairvoyance au moins égale à la mienne de la part de mes honorables correspondants.

VOSGES. — *Thaon.*

Parmi les informations tardives, j'en reçois une d'un ami de l'Est, qui me parle avec enthousiasme des institutions de mutualité fondées à Thaon par M. Lederlin, immigré d'Alsace en France et qui, ayant transporté son industrie de notre côté des Vosges, déploie en faveur de son personnel une sollicitude à la fois alsacienne et française. « Il tient, dit-il, à s'entourer de collaborateurs et non de mercenaires. » Dans ce but, il fait participer, plus ou moins directement, tout le monde à ses bénéfices ; il a fondé des cours gratuits, une école, une société de secours mutuels et de retraite, un restaurant économique, des bains chauds gratuits à l'aide de ses eaux de condensation ; enfin, il a organisé une société coopérative de consommation, dont il est le président honoraire, et qui s'administre avec indépendance, tout en tenant compte des bons avis du patron.

La société a été inaugurée très modestement en 1878, sous la forme d'une boulangerie ; ordre, économie, capitalisation d'épargne, accroissement constant du nombre des sociétaires, qui, de 15 membres au début, sont arrivés à 111.

Successivement, on ajouté à la boulangerie, la boucherie, la charcuterie, l'épicerie, la mercerie, le vin, le pétrole, etc., etc. Pour les articles difficiles à tenir, on passe des marchés au rabais avec les industriels locaux (le boucher, par exemple), qui, étant payés comptant, ne courent pas de risques et peuvent vendre avantageusement sans que la société leur nuise par une concurrence spéciale. C'est l'histoire de toute soumission dans laquelle un adjudicataire sérieux, sans consentir à perdre, limite étroitement ses profits. Les deux intérêts reçoivent une satisfaction partielle et suffisante ; il n'y a pas de bonnes affaires sans cela, et les coopérateurs ne doivent pas s'imaginer que les intermédiaires sont tous parasites et doivent être supprimés. Ils ont presque toujours un rôle utile dans la division du travail et dans la distribution des produits, et la question est de ne pas laisser l'usage dégénérer en abus. Mon correspondant me parle de producteurs français qui, ayant organisé dans les localités où sont situées leurs usines, des économats ou des *Truck shops*, comme il en existait en Angleterre antérieurement à la fondation des *distributive societies*, en tirent des profits considérables, très supérieurs même parfois aux bénéfices mêmes de la fabrication pour laquelle l'État leur accorde une protection douanière abusive. Jusqu'à ce que ce fait me soit prouvé, je refuserai d'y croire ; M. Gibon, de Commentry, le nie et je me place à ses côtés.

Voici quelques indications sur les progrès de la société coopérative de Thaon :

ANNÉES.		CAPITAL.	RÉSERVE.	BÉNÉFICE.
1879	30 novembre.	1,065	75	631
1880	—	1,427	262	3,089
1881	—	1,924	579	3,872
1882	—	3,260	dont 830	6,256
1883	—	4,486	— 2,634	9,089

C'est superbe, mais il me semble qu'on devrait distribuer moins de bénéfice et fortifier le capital.

En somme, M. Lederlin a fait de bons élèves, ouverts à toutes les réformes et il importe de donner la plus grande publicité à ses actes et à ceux de son groupe.

MEURTHE-ET-MOSELLE. — *Nancy.*

Il s'est fondé récemment à Nancy, une *Société industrielle* sur le modèle de celle de Mulhouse. Je n'ai pas l'intention de la comprendre dans cette étude, mais il s'est trouvé dans son sein un ingénieur civil, M. Fernand Schwab, plein de zèle et d'entregent, qui s'est mis en tête de fonder dans la ville où il réside, une *banque populaire*, reproduisant le type de celles de Schulze-Delitzsch. M. Schwab a fait des appels réitérés à ses collègues de la Société industrielle, ainsi qu'aux membres de la Société d'agriculture; il ne s'est pas découragé un seul instant en face de l'indifférence ou de l'hostilité que d'anciens échecs coopératifs faisaient opposer à ses projets, et il a déjà réuni 200 adhérents, souscripteurs de 234 actions. Je n'ai jamais vu M. F. Schwab, mais ses lettres sont celles d'un homme de tête et de cœur, unissant deux qualités qu'on trouve rarement ensemble, l'audace et le sentiment des risques qu'on peut faire courir à autrui.

La banque populaire de Nancy commencera à fonctionner cette année, et je ne vois pas pourquoi elle réussirait moins bien que les banques allemandes auxquelles M. F. Schwab a emprunté leurs statuts.

ARIÈGE. — *Mines de fer de Rancié.*

Dois-je comprendre dans la coopération une entreprise concédée, en 1293, par le comte de Foix aux habitants de la vallée de Vicdessos? En réalité, c'est de communisme ou de collectivisme qu'il s'agit. Jusqu'en 1800, cette déplorable gestion se maintint, et si, depuis, l'intervention de l'État, représenté par ses ingénieurs, s'est produite en faveur des intéressés, elle a pu peut-être prévenir des accidents ou empêcher une ruine définitive, mais elle n'a fait que rendre plus éclatants les vices administratifs et sociaux qu'entraînerait la généralisation du régime socialiste préconisé par quelques individus très bruyants, éditeurs de vieilleries qu'ils croient nouvelles, et qui seraient sévèrement condamnables sans deux circonstances atténuantes qu'on ne peut leur refuser, l'ignorance et la folie.

Les ouvriers de Rancié sont au nombre de 400; leur entreprise collective est une application de la théorie aussi célèbre que décevante : *la mine au mineur*.

Il résulte de la savante monographie publiée par M. Fougerousse (1) que, loin d'être une solution du « problème social », cette théorie est celle de la servitude, de l'ignorance, de l'impuissance et de la misère.

M. Fougerousse, auteur du livre bien connu intitulé : *Patrons et ouvriers*, a fait des recherches sur les associations et a découvert des banques populaires qui, pour la plupart, me sont inconnues.

Je dois cependant les mentionner en passant; ce sont : en province, les banques d'Arras, du Mans, de Toulouse, de Saint-Chamond et d'Angers; à Paris, l'Économie sociale, le Crédit mutuel et l'Abeille. Ces trois dernières paraissent être minuscules; mon collaborateur, qui leur veut tout le bien possible, leur tire l'horoscope suivant : « Vous serez riches dans votre enfance, mais, dans l'âge mûr, vous mourrez de pléthore pécuniaire. »

Je laisse à M. Fougerousse le soin d'expliquer les motifs qui lui ont dicté cet arrêt (2).

(1) Paris, Guillaumin, 1883. 16 pages.

(2) Voir *Économiste français* du 12 août 1882.

SEINE. — *Paris et les communes suburbaines.*

Comment faire pour connaître toutes les associations populaires que peut contenir un département où sont rassemblés, dans 47,845 hectares, 2,799,329 habitants, dont 2,269,023 se pressent dans les 7,802 hectares de la capitale ?

Il faut aller au ministère de l'intérieur où j'ai dû, il y a trois ou quatre ans, des informations officieuses assez étendues à la complaisance de M. Barberet, chef du bureau des sociétés professionnelles. Oui, mais maintenant, l'honorable fonctionnaire s'occupe spécialement des chambres syndicales et des sociétés de production dont je parlerai tout à l'heure, et il ne peut rien dire des sociétés de consommation dont on ne l'a pas constitué *enregistreur général*. Cette ressource m'échappant, j'ai écrit à vingt et quelques sociétés dont j'avais les anciennes adresses, et une seule lettre m'a été retournée par la poste, les destinataires ayant déménagé sans indiquer leur nouveau domicile, ce qui permet de croire qu'ils ont liquidé.

Je n'ai, d'ailleurs, reçu que fort peu de réponses, mais je peux dire avec quelque certitude qu'il existe dans le département de la Seine, environ : 25 sociétés coopératives de consommation, 7 ou 8 sociétés coopératives de crédit et 60 sociétés coopératives de production (1).

La première de ces trois catégories pourrait et devrait être en pleine prospérité ; c'était facile en imitant simplement Rochdale, Roubaix, Commentry, Anzin, etc. ; c'est malheureusement ce qu'on ne fait qu'incomplètement. On a trop de goût pour le bas prix ; on manque de persévérance et de discipline ; on change peut-être trop souvent de gérants et quelquefois, après une période de succès, la langueur survient et est suivie de la liquidation.

J'ai cependant quelques bons exemples à citer :

La Revendication, à Puteaux. — Compte rendu des opérations du 1^{er} juillet au 31 décembre 1883 :

Nombre des sociétaires	650	
Capital	50,000 fr.	
Réserve	10,000	
Chiffres d'affaires (6 mois). . .	121,834	
Bénéfices bruts :		
Sur le vin	5,369 ^f 41 ^c	
Sur les liqueurs	1,158 23	
Sur l'épicerie	6,844 49	
Sur le pain	308 64	
	<u>13,680 77</u>	
Produits divers	2,063 42	15,744
Frais généraux et intérêts	6,765	
Bénéfices nets	8,979	

85 parts reviennent à la consommation, soit 8,632 fr. 25 c. ou 6.26 p. 100.

Quant au capital, comme il n'est libéré que dans la proportion des trois cinquièmes environ, il obtient sur la base de ce semestre, une rémunération de 50 p. 100 l'an.

(1) Voir, pour les premières, *Les Sociétés de consommation*, etc. Paris, Guillaumin.

J'ai prouvé qu'on pouvait mieux faire ; la *Revendication*, qui a révisé ses statuts, est d'ailleurs en bonne voie. Elle a eu autrefois à peu près le double d'actionnaires, mais l'entente n'était pas parfaite ; on gagnait parfois moins en vendant plus.

Les prix de vente me paraissent actuellement bien établis ; il ne reste qu'à étendre la somme des transactions. La société est bien administrée ; son succès est certain.

Le Progrès, de Puteaux. — Promettait beaucoup il y a un an. Ne paraît pas actuellement justifier son titre. On attribue cette réaction à la retraite forcée d'un gérant capable.

La Confiance, de Courbevoie. — Compte rendu semestriel au 30 septembre 1883 :

Cotisations (capital)	3,362 ^f
Ventes	50,223
Bénéfices	1,695

95 parts sont attribuées à la consommation et 5 parts aux administrateurs.

La consommation reçoit 3.20 p. 100, ce qui est peu, mais le capital, en fait, si les deux semestres sont pareils, encaissera 100 p. 100.

On devait aux fournisseurs 7,751 fr., c'est-à-dire près de deux fois le capital et aucune réserve n'est indiquée sur le bilan.

Il faut vendre plus cher, augmenter le capital, constituer la réserve. Ces réformes faites, la *Confiance* aura de plus en plus droit à une dénomination qu'elle paraît, d'ailleurs, mériter à tous égards.

L'Union fraternelle, d'Auteuil, 86, rue Boileau (Paris). — Fondation en janvier 1881. Nombre actuel des sociétaires, 159.

Capital	6,012 fr.
Prêt accordé par le conseil municipal sur le legs Rampal	3,000
Affaires annuelles	45,000
Bénéfices nets, 2 p. 100.	

Il ne faut pas juger encore l'*Union fraternelle* d'Auteuil sur ce mince résultat ; son président, M. Terrasse, et ses administrateurs paraissent vivement désireux de donner une forte impulsion à la société, qui, après avoir languï, prend un certain essor.

Société de consommation de Picpus, 12, rue Chaligny (Paris). — Nombre des actionnaires, 269. (On n'a droit qu'à une action.)

Capital	12,000 fr.
Réserve presque nulle.	
Chiffres annuels de ventes, environ	120,000
Bénéfice brut du dernier semestre, 13.33 p. 100.	
Bénéfice net 7.20 p. 100 sur la consommation.	

Les vins et les alcools forment les trois quarts des ventes ; l'épicerie, le reste.

J'ai adressé, ailleurs, quelques critiques à la société de Picpus, et je les maintiens partiellement ; mais je remarque que chaque semestre, elle recrute de nouveaux adhérents, étend ses affaires et ses bénéfices. Ces derniers représentent, pour les

derniers six mois, 72 p. 100 du capital. C'est magnifique et il faut en profiter pour augmenter le capital et la réserve.

De grandes améliorations sont projetées pour le mois de mai : elles pourront être très fructueuses.

Mais pourquoi vouloir limiter à une action le droit de chacun ? Est-ce par crainte d'une exploitation mutuelle ?...

Société de propriété et de consommation du 18^e arrondissement, 4, rue Doudeauville (Paris). — Date de la fondation, 1866. Deuxième période décennale. — Situation au 31 décembre 1883 :

Capital (1,283 sociétaires) 64,150^f »°
chacun possédant une seule action de cinquante francs.

Ventes de l'année 474,412 30

Bénéfices bruts 61,672 94

Bénéfices nets, déduction faite des frais généraux, de l'amortissement et de la part de la réserve 35,981 89

Cette réserve, qui prélève 20 p. 100, atteint 26,471 14

Elle reste indivise, et la société compte probablement l'employer, si les intéressés y consentent, à l'édification d'un immeuble qui appartiendra à tous les actionnaires.

La ville de Paris, légitimement confiante dans la société, lui a accordé, sur les fonds du legs Rampal, un prêt de 47,000 fr., remboursable en 3 années et renouvelable. Une nouvelle souscription d'actions de 25 fr. est ouverte pour la construction projetée, laquelle devra coûter, je crois, 200,000 fr.

Je n'ai rien de fondamental à critiquer dans l'administration de cette grande et belle association, où chacun paraît comprendre son devoir et qui a fait ses preuves dans un premier exercice décennal fort satisfaisant.

Je me permets seulement de blâmer la société de la crainte qu'elle semble manifester de la tyrannie du capital; que ne laisse-t-elle ses adhérents prendre 5 ou 10 actions ?... Elle se rendrait bientôt compte de la bienfaisante puissance de l'épargne.

Caisse centrale populaire. Banque du travail et de l'épargne, 28, avenue de l'Opéra (Paris). — Il serait peut-être excessif de classer cet établissement parmi les sociétés coopératives, son capital souscrit étant de 50 millions en actions de 500 fr., dont le quart a été versé. Si j'en parle, c'est que son fondateur, M. Donon, homme d'une grande expérience financière et animé d'une philanthropie active et pratique, a voulu faire de l'institution, ainsi que le nom l'indique, le centre où les associations populaires viendraient converger et où elles obtiendraient une assistance proportionnée à leurs propres efforts matériels et moraux.

M. Cyprien Girerd, ancien député, dirige, et est secondé par un conseil d'administration où l'on remarque les noms de MM. F. Passy, de Hérédia, M. Nadaud, Labiche, de Lesseps, Feray, etc., etc.

La société seconde les sociétés coopératives et aide même à les faire naître. J'ai entendu émettre contre elle des reproches de parcimonie, et je déclare que tel a été son premier titre à mon estime; si elle était trop généreuse, elle habituerait sa clientèle à compter sur une aide extérieure quelque peu providentielle, nuisible à

l'énergie des coopérateurs, et elle en viendrait probablement à compromettre les capitaux qu'on lui a confiés.

Si je suis bien renseigné, elle n'a rien perdu du fait des associations réellement ouvrières auxquelles elle fait des avances, et c'est d'autant plus remarquable que, dans l'enquête extraparlamentaire dont les résultats ont été publiés en 1883, les sociétés de production, encore jeunes et inexpérimentées pour la plupart, ont déclaré que la caisse centrale ne leur refusait rien.

J'admire et je m'étonne un peu. Quant aux banques populaires, en dehors des sociétés minuscules mentionnées par M. Fougousse, on en compte quatre à Paris, savoir :

CAISSES.	CAPITAL souscrit à la fondation.	CAPITAL SOUSCRIT au 31 décembre 1883.
3 ^o arrondissement.	28 décembre 1882 . . .	20,000 fr.
4 ^o —	26 mai 1882 . . .	20,000
10 ^o —	12 mars 1883 . . .	50,000
18 ^o —	29 juin 1882 . . .	20,000
		20,000 fr.
		50,800
		71,450
		81,250

Je n'ai pas encore de comptes rendus.

Une société qui appartient assurément à la famille coopérative, est la *Fourmi*, 3, rue d'Aboukir (Paris).

C'est une union fondée en novembre 1879, en vue de l'achat en commun d'obligations et de valeurs à lots, dont les primes et les intérêts sont partagés entre les souscripteurs au prorata de leurs mises. On procède par séries et l'on fait une liquidation tous les dix ans.

Au plus récent inventaire, on a relevé un nombre de participants de 10,115, ayant souscrit 15,333 parts, acheté 3,959 obligations, et possédant ainsi une somme totale de 1,260,196 fr.

Ce fonctionnement est élémentaire ; il ne saurait devenir bien fructueux. Mais l'institution est génératrice de l'épargne et créatrice du capital ; on lui a donné le nom d'un insecte laborieux et prévoyant que La Fontaine, le sage économiste, découvert par mon maître, Frédéric Passy, a offert en exemple à l'homme.

Le fabuliste avait raison : l'avenir appartient aux pays qui ont le plus de fourmis et le moins de cigales.

L'impartialité me commande de mentionner une *Banque populaire de Montparnasse*, fondée sous l'inspiration d'un groupe de catholiques militants, dont les chefs sont MM. de Mun et autres défenseurs des intérêts du ciel. Il paraît que le chiffre des opérations de cette banque, qui était, en 1880, de 57,000 fr., s'est élevé en 1883 à 1,800,000 fr. environ.

Tant mieux ! Mais je ne dissimule pas que les spéculations politiques, religieuses ou socialistes plus ou moins sectaires me déplaisent ; je n'y ai jamais trouvé que des ferments de désunion et souvent même de haine.

Sociétés coopératives de production.

D'après l'enquête extraparlamentaire dont j'ai déjà parlé, il existait, au 31 juillet 1883, 51 sociétés coopératives de production.

Depuis, l'honorable M. Barberet, chef du bureau des sociétés professionnelles au

ministère de l'intérieur, m'a fourni la liste de sept associations nouvelles qui se sont fondées jusqu'à la date du 1^{er} janvier 1884.

J'ajoute ces dernières à la statistique toute faite de 34 sociétés, publiée par mon brillant confrère, M. Fournier de Flaix, dans le *Journal de la Société de statistique* du mois dernier (février 1884, p. 77), et je vous offre ainsi un nombre suffisant d'exemples; mais je n'ose pas dire d'exemples à suivre (1).

ASSOCIATIONS.	CAPITAL		ASSOCIÉS.	ÉPOQUE.
	souscrit.	versé.		
Ébénisterie parisienne.	70,000	20,000	150	»
Ouvriers facteurs de pianos	200,000	200,000	18	1849
Ouvriers menuisiers en sièges	1,700	1,700	17	1848
L'Avenir (ameublement)	32,000	15,000	64	»
Les Ébénistes	5,000	5,000	4	»
Union des facteurs de pianos.	»	5,000	»	»
Ouvriers charpentiers de la Seine	10,000	10,000	53	»
Ouvriers charpentiers de la Villette	100,000	100,000	192	1882
Le Travail-Peinture	7,200	5,400	9	1882
Ouvriers peintres de Paris	7,300	7,300	17	1880
L'Union, peintres en bâtiments.	7,000	»	7	»
Ouvriers cimentiers.	6,500	5,000	32	1882
Union des sculpteurs de Paris	24,500	7,000	29	1881
Ouvriers paveurs de la Seine	18,000	6,200	30	1883
Ouvriers opticiens	120,000	85,000	6	1864
Lunetiers	2,240,000	1,270,000	66	1849
Facteurs en musique	70,000	70,000	15	»
Ouvriers ferblantiers	170,000	95,000	85	1868
La Sellerie parisienne.	22,000	6,000	110	1883
Ouvriers jardiniers	15,000	5,500	28	»
Ouvriers tailleurs.	100,000	97,000	193	1863
Ouvriers vanniers.	2,000	1,700	17	»
Artistes peintres décoratifs.	160	»	16	»
<i>Journal officiel</i>	5,600	5,600	28	1881
Ouvriers typographes	400,000	200,000	1,500	1869
Coopérateurs typographes	10,00	7,000	25	1882
Ouvriers en limes.	150,000	»	25	1848
Bijoutiers en doublé	25,000	19,000	160	1882
Teinturiers en soie	10,000	2,000	10	1881
Ouvriers lithographes	332,000	119,000	250	1866
Tailleurs en limes.	20,000	20,000	5	1867
Bijouterie en doré	25,000	7,600	18	1881
Cochers.	450,000	325,000	100	1872
Bijoutiers en or	30,000	9,000	20	1882

- Arçonniers ferreurs (Société des), 39, rue Château-Landon.
- Chapeliers (Société coopérative des ouvriers), 7, quai aux Fleurs.
- Charpentiers (Union fraternelle des), 10, rue Mabillon.
- Horlogers (Société anonyme des ouvriers), 35, rue Charlot.
- Orfèvrerie (Association ouvrière d'), 21, rue Aumaire.
- Sculpture (Association coopérative de la), 13, passage Saint-Pierre-Amelot.
- Puisâtiers-Mineurs (Société coopérative des), 14, rue Chatelain.

Je laisse à M. Fournier de Flaix certaines appréciations laudatives qui diffèrent des miennes, et je ne veux pas le combattre; il félicite les associations qui ont refusé les services de la Caisse centrale populaire, parce que ces services sont onéreux; en cela, il peut avoir raison, car il dit fort judicieusement que le crédit se

(1) Voir tableau M et le premier volume de l'enquête.

paie toujours et qu'il ne devient bon marché que lorsqu'on est à même de se passer de lui à la rigueur.

C'est parler d'or. Mais lorsque le même publiciste reproduit l'assertion officielle que « les associations ouvrières ont pris, depuis quelques années, *sans le concours de l'État et en dehors de son influence*, une extension considérable », il prouve surtout que la multiplicité de ses utiles occupations l'a empêché de vérifier *de visu* des faits enveloppés d'un brouillard d'optimisme.

On croit que c'est à la suite des grèves qu'une partie de ces associations sont nées, et que la loi nouvelle sur les syndicats professionnels en fera surgir un nombre beaucoup plus grand. Cela n'est pas impossible ; mais ce qui est tout à fait certain, c'est le concours que l'État et le conseil municipal de Paris ont accordé aux sociétés coopératives de production.

On leur a prodigué les encouragements et les travaux ; on a provoqué artificiellement leur constitution ; on leur a laissé croire qu'on partageait leurs préjugés contre l'entrepreneur ou le *bourgeois* ; on a entretenu leurs illusions sur des capacités industrielles et administratives qu'ils croient naïvement avoir, mais qui sont inséparables, le plus souvent, d'études spéciales et d'une expérience assez longue.

L'action officielle s'est exercée d'une façon intense et elle a favorisé par tous les moyens en son pouvoir des groupes nouveau-nés d'ouvriers, qui, le plus souvent, ignoraient même leurs obligations légales et la responsabilité qui incombait à chaque associé individuellement. Dans les transactions qu'on a faites avec eux, la libre concurrence n'a pas toujours déterminé les prix des objets à produire ; c'est fâcheux pour les contribuables, mais c'est plus fâcheux encore pour les coopérateurs eux-mêmes, auxquels on constitue ainsi une existence sociale artificielle, semblable à celle des oiseaux élevés en cage. Le jour où on ne leur fournira pas d'aliments, ils ne sauront peut-être ni vivre, ni voler de leurs propres ailes.

Il a pourtant été fait de dures expériences dont on devrait se souvenir. Sur 27 sociétés fondées en 1848, il n'en reste que trois à l'heure actuelle. Celles qui ont résisté à l'action du temps peuvent, à bon droit, être fières de leur vitalité ; elles ont fait leurs preuves et ont créé, dans la démocratie, une aristocratie collective (non collectiviste), éminemment respectable. Mais que dit-on d'elles ? Que ce sont des sociétés de patrons ou de bourgeois, telles que celles des peintres (maison Leclaire), des lunetiers (1), des opticiens, des charpentiers de la Villette, des facteurs d'instruments de musique, etc., etc.

Il est très vrai que ces travailleurs n'accordent de droits définitifs parmi eux qu'à ceux qui, sous les noms de candidats ou de compagnons, ont donné des preuves incontestables d'aptitude.

Mais agir autrement serait vouloir courir à la ruine ; un paresseux, un ignorant ou un indiscipliné ne peut pas plus réussir en affaires, comme patron, qu'un conscrit ne peut commander un corps d'armée et gagner une bataille.

C'est faute de comprendre cela que beaucoup de sociétés coopératives de production ont succombé, et sur les mêmes écueils d'autres succomberont encore.

Dès l'année 1866, M. Ch. Lavollée, que j'aperçois parmi mes auditeurs, avait publié, dans la *Revue des Deux-Mondes*, une étude pénétrante, sorte d'horoscope des

(1) Voir étude spéciale de M. Fougereusse, *Réforme sociale*, septembre 1882.

sociétés coopératives de production, et avait mis en évidence les causes de leur insuccès probable ; il n'avait vu que trop clair, et il y a moins d'un mois (le 15 février 1884), il a fait paraître, dans le même recueil, après un intervalle de 18 ans, un article où il passe en revue ces mêmes sociétés. Sans que l'auteur ait aucun parti pris hostile, cela ressemble un peu à un nécrologe.

Il reste à peine, aujourd'hui, dix sociétés dont l'origine remonte au delà de 1870. La majorité date de 1880 à 1883, et tout en faisant des vœux pour ces nouvelles créations, ce n'est pas sans anxiété qu'on interroge leur avenir.

Les capitaux *souscrits* par les adhérents approchent de cinq millions ; les capitaux *versés* n'arrivent pas à trois millions et, sur cette somme, plus du tiers (1,270,000 fr.) appartient à la plus vieille, à la plus expérimentée des associations, celle des ouvriers lunetiers. Qui peut dire, au cas où une panique suivie de la déconfiture surviendrait, que les souscripteurs verseraient leur cotisation ? La plupart d'entre eux ne s'y croient peut-être même pas obligés. Avec la société de consommation, les risques vis-à-vis des tiers sont nuls, et le bénéfice est certain si l'on veut s'astreindre à acheter à son propre *store*. Oserait-on affirmer qu'il en est de même des sociétés de production ? Le nombre total des associés de ces dernières est de 3,500 à 4,000, ce qui est fort peu pour ce grand Paris qui compte plusieurs centaines de mille d'ouvriers ; eh bien ! il me semble réellement désirable que ce faible nombre ne s'étende pas avant qu'on ait pu juger des aptitudes et des chances de succès des nouvelles sociétés, et de l'emploi plus ou moins judicieux qu'elles auront fait du legs Rampal.

Sur ce legs considérable fait par le propagateur des idées de Schulze-Delitzsch, trois répartitions s'élevant ensemble à 388,100 fr., ont été faites à 35 sociétés coopératives, la plupart de production. Malgré les excellentes intentions de la commission municipale qui a décidé les prêts, des imprudences ont été commises, et des pertes d'une certaine importance sont à prévoir. Les répartiteurs sont de bonnes gens, plusieurs sont des apôtres du socialisme nébuleux, qui ont écouté leur cœur plutôt que leur raison. Faut-il les blâmer ? Non, car la critique doit se reporter sur l'ensemble du conseil, lequel eût dû choisir des financiers et non des rêveurs pour administrer le legs, en obtenant des garanties et des intérêts suffisants pour que ce fonds soit à l'abri des risques et même s'augmente au profit des générations appelées à l'utiliser.

Je ne voudrais rien dire qui ressemblât à une diatribe contre les sociétés coopératives de production ; mais il y a des secrets qui sont ceux de tout le monde, et l'on sait qu'à la ville et dans les administrations de l'État, quand les associations diverses sont venues demander qu'on leur confiât des travaux, on a dû leur réclamer leur acte constitutif et la présentation d'un gérant agissant seul, comme exécutif, avec les pouvoirs du groupe.

On s'est donc mis en règle et, généralement, on n'a pas fait de trop mauvais choix. Mais, quelle existence que celle de ces malheureux chefs ! Revêtus d'une autorité lourde à porter, concédée avec une répugnance jalouse, ils sont presque toujours considérés, dès leur entrée en fonctions, comme des patrons, c'est-à-dire comme des ennemis par leurs collègues.

Lorsqu'ils sortent, leur absence de l'atelier semble aux autres un préjudice porté à tous ; ils ont l'air de paresseux ou de parasites ; on suspecte ou on marchandé leurs frais de représentation et s'ils ne réussissent pas dans leurs démarches, ils sont

accusés de paresse ou tout au moins d'incapacité. La révocation ou l'abdication doivent leur apparaître comme une délivrance.

Il serait peut-être à souhaiter, pour les ouvriers eux-mêmes, qu'aucun établissement collectif ne se produisît parmi eux dans l'industrie, sans que ses fondateurs eussent fait, sous forme de *participation*, un long stage comme contremaîtres ou premiers ouvriers plus ou moins intéressés chez des entrepreneurs. Je ne dis pas cela pour soutenir une thèse spéciale en faveur de cette organisation du travail, que j'ai pratiquée, qui réussit à beaucoup de gens, mais qui demande à être analysée à part.

D'ailleurs, on peut m'objecter valablement que les patrons ne laissent pas aisément partir des ouvriers ou des employés actifs, capables, assidus, qui leur rendent de réels services. De tels hommes restent généralement attachés par les liens de l'habitude, de l'intérêt et même de la considération réciproque à leurs « employeurs », et lorsqu'ils les quittent, c'est, le plus souvent, pour s'établir seuls ou avec un unique associé. Telle est, à vrai dire, si l'on y regarde de près, l'origine de la plupart des fortunes industrielles contemporaines, et pour obtenir les mêmes résultats au sein des sociétés ouvrières, il y faudrait une unité de direction et d'action qui semble être contraire à leur tempérament ordinaire.

* * *

Je termine ici mon examen des sociétés coopératives européennes ; j'ai voulu être bref, et malgré bien des sacrifices, je n'ai pas su y réussir.

Peut-être, parmi mes auditeurs, les uns trouveront-ils que j'ai été trop affirmatif, les autres que j'ai été décourageant. En fait, je me suis gardé de rien inventer ; j'ai voulu être aussi statisticien que possible en vous laissant le soin de conclure. Je dois cependant terminer par quelques brèves réflexions, inspirées par la nature des choses, et je crois avoir prouvé l'utilité des sociétés de consommation, comme moyen automatique de créer l'épargne et de faire de la prévoyance. Leur mécanisme n'est pas tout ; elles ont de grands résultats moraux, car elles démontrent aux travailleurs, manuels ou autres, qu'ils ne sont pas si *déshérités* qu'on le dit et que le capital est à leur portée. Puis, on apprend à se connaître mutuellement et l'on commence à comprendre, si peu que ce soit, que l'intérêt bien entendu ne consiste pas, à beaucoup près, à tout rapporter à sa personne ou à sa « couche sociale ».

On peut ensuite, selon l'aptitude ou la tendance du milieu national où l'on vit, créer des sociétés de crédit mutuel, de production *élémentaire*, d'acquisitions de terrains et de maisons ; ou, simplement, élargir les bases des sociétés de secours, de retraites et d'assurances. Tout cela n'est pas de « l'illusion coopérative » telle que l'ont judicieusement qualifiée des écrivains éminents de mes amis et qui visaient surtout ce que, moi-même, j'ai été forcé de critiquer. L'association, sous beaucoup de formes, est fort bonne et elle a donné largement la mesure de sa puissance dans la deuxième moitié du siècle qui va finir. La coopération peut-elle, à son tour, participer au mouvement industriel si intense dont nous avons été témoins ?

Elle le peut assurément, soit d'une façon active, soit par l'adjonction de ses épargnes, car le grand capital, en somme, n'est que la réunion des petits capitaux et le produit du travail de tous.

Il faut donc toujours en revenir à l'union du capital et du travail, que l'abstraction seule sépare, mais qui n'ont d'existence effective que par leur association.

Ce capital, dont l'ignorance médit, n'est plus désormais l'apanage de quelques-uns, et plus nous avançons, plus nous sommes à même de vérifier les savantes remarques de mon collaborateur, M. Paul Leroy-Beaulieu, sur la nouvelle répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. Ne voit-on pas le capital universel s'accroître sans cesse, et malgré l'effroyable déperdition de cette force, prodiguée partout sous forme de budgets et de dettes, être obligé de s'offrir, de se déprécier spontanément, et d'accepter, dans bien des cas, vis-à-vis de son frère, le travail, un rôle subordonné, une rémunération décroissante ?

Le travail fait prime si on le laisse libre et s'il sait démontrer son utilité. L'avenir est donc tout entier de son côté et il faut être aveugle pour nier ses conquêtes. Toutefois, il serait déraisonnable de conclure de ces observations à la suprématie du *travail brut* sur ses collaborateurs ou coopérateurs, si on aime mieux leur donner ce dernier nom. En effet, travail et capital, qu'ils le veuillent ou non, sont encore inférieurs à quelqu'un dont l'alliance leur est indispensable, et qui, dans toute société, anime, dirige, commande, impose le succès ou la ruine et n'accepte aucune subordination. Cet associé omnipotent, c'est la science : la démocratie n'est rien sans cet élément qui courbe le monde sous son autorité spirituelle incontestablement libératrice. Acceptons ses arrêts, et avec son concours, nous fonderons un gouvernement indestructible : la République des intelligences.

Ernest BRELAY.
